

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL

9 MARS 2021

Compte rendu

SOMMAIRE

III.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE	
1.	Installation d'un nouveau conseiller municipal.....	5
	Appel des conseillers	5
	Désignation du secrétaire de séance	5
	Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	5
I.	Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 janvier 2021.....	6
II.	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
IV.	FINANCES	
2.	Budget principal - Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB)	6
3.	Cession de deux véhicules Dacia Duster	14
V.	MARCHÉS PUBLICS	
4.	Marché 19A005 - Travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien des voiries communales. Avenant de transfert n° 1	15
5.	Attribution du marché concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la création d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective à l'église Saint Martin (2020A024)	16
6.	Attribution du marché concernant la fourniture et/ou la fourniture et pose de signalétique dans les bâtiments communaux (suite au marché 2020A016 déclaré infructueux)	19
7.	Location de deux camions plateau et un camion benne.....	19
VI.	AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
8.	Liévin - Rue Degréaux - Parvis du foyer Maurice Mathieu - Cession au CCAS	19
9.	Liévin - Rue Salvador Allende - Cession d'une parcelle au CCAS	20
10.	Liévin - Résidence La Sablière - Cession par la Commune d'un lot à bâtir	21
11.	Liévin - Rue La Bruyère - Convention de servitude entre Enedis et la Ville.....	21
12.	Signature de la convention OPAH-RU avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, l'ANAH et les Villes de Lens, Liévin et Harnes.....	22
13.	Blendecques - Lieudit Château de l'Hermitage - Convention de servitude entre Enedis et la Ville.....	23
14.	Liévin - Résidence les Primevères - Conventions de travaux entre l'Association syndicale libre (ASL) - Les Primevères et la Commune de Liévin	24
15.	Avenant à la convention de reversement de subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables temporaires.....	24
16.	Liévin - Quartier Vent de Bise - Clôture de la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de l'Institut d'éducation motrice Paul Dupas.....	25
17.	Liévin - Rue du Docteur Biat - Projet de résidence seniors services.....	26
18.	Liévin - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat - EHPAD Denis Delaby - Bail emphytéotique administratif (BEA) entre la Commune et l'Association hospitalière Nord Artois-Clinique (AHNAC).....	27
19.	Liévin - Chemin de Varsovie - Désaffectation et déclassement	28
VII.	ÉNERGIE	

20.	Ecomobilité - Aides aux particuliers - Dossiers de M. WALLEZ, Mme PARENT, M. LAMPER et Mme BAILLY	28
VIII.	CULTURE	
21.	Gratuité de l'adhésion à la bibliothèque municipale	29
22.	Projet artistique et budget prévisionnel 2021 du centre culturel Arc en Ciel	30
IX.	SCOLAIRE	
23.	Cités éducatives.....	30
X.	JEUNESSE	
24.	Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2021	31
25.	Renouvellement contrat colonie avec la CAF du Pas-de-Calais 2021.....	31
XI.	COHÉSION SOCIALE	
26.	Avenant n° 1 aux conventions sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs pour la période 2021-2022.....	32
27.	Développement territorial - Politique de la Ville programme d'actions 2021.....	32
28.	Adhésion à l'association « Uniformes en danger »	33
XII.	SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE	
29.	Convention de coordination entre la police municipale de Liévin et les forces de sécurité de l'État.....	33
30.	Autorisation de déployer la vidéoprotection sur le site du Percot liévinois et de renvoyer les images au centre de supervision de la police municipale de Liévin.....	35
XIII.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
31.	Exonération exceptionnelle de loyers loge Le Faidherbe - Halle couverte.....	36
32.	Location de salles - Demande de remboursement	38
XIV.	PERSONNEL	
33.	Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	38
XV.	SUBVENTIONS	
34.	Demandes de subventions 2021.....	38

(La séance est ouverte à 18 heures 05.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle François Mitterrand.

Comme vous pouvez le voir, cette salle est en pleine réfection et elle devrait être opérationnelle d'ici la fin du mois de juin. Cela veut dire que nous aurons encore un Conseil municipal dans une salle en réfection. Vous voyez que même les fresques sont en réfection. On m'a signalé que François Mitterrand avait perdu un bout d'oreille, qu'il a fallu récupérer à terre. Ce sera tout l'art du restaurateur que de retrouver les couleurs d'origine, ce qui ne va pas être une tâche facile, mais chacun ses talents. En tout cas, je pense que cette salle va retrouver toute sa splendeur avec ce nouveau coup de peinture.

Je vous remercie pour votre présence dans une configuration encore particulière compte tenu des circonstances sanitaires. Je voudrais d'ailleurs souligner le courage qui est celui de notre population eu égard aux dispositions qui ont été prises par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais de confiner le seul Pas-de-Calais, si l'on veut exclure la zone de Dunkerque qui l'est deux semaines de plus – l'annonce a été faite aujourd'hui – et la zone de l'agglomération niçoise. Il n'en demeure pas moins que seul le Pas-de-Calais a subi cette punition.

Je dis cette « punition », c'est une double peine, parce que, si nous en sommes là aujourd'hui, mes chers collègues, ce n'est absolument pas lié à l'incivisme de notre population, bien au contraire, nous pouvons constater chaque jour qu'elle fait preuve d'une très grande responsabilité, mais à l'incapacité du gouvernement de traiter un dossier essentiel, celui de l'accélération de la vaccination sachant que le département du Pas-de-Calais était celui de France où il y avait le plus de retard. Nous payons donc cette carence, cette irresponsabilité gouvernementale et nous nous retrouvons confinés quatre week-ends de suite dans ce département du Pas-de-Calais. C'est pourquoi je salue le courage de notre population qui va devoir faire face à cette punition qui lui est infligée.

J'ai bien évidemment réagi immédiatement pour dénoncer cela et surtout réclamer l'accélération de cette vaccination dans notre département. J'espère que ce qui s'est passé le week-end dernier n'a pas été qu'une réponse de circonstance, mais qu'elle continuera à se mettre en œuvre dans l'ensemble du département et qu'il y aura une accélération très forte de cette campagne de vaccination. On a d'ailleurs vu que, lorsque cette campagne de vaccination a été mise en place, notre population y a adhéré largement. J'en ai pour preuve ce qui s'est passé à Liévin, mais je pourrais citer ce qui s'est passé à Lens, à Boulogne, à Calais, etc. Il y a une adhésion et une attente de notre population vis-à-vis de la vaccination. J'espère que cela va se poursuivre et que ce n'est pas une réponse de circonstance.

Je voudrais d'ailleurs remercier chaleureusement celles et ceux qui ont permis que ce centre de vaccination salle Rénier à Liévin soit pleinement efficace le samedi et le dimanche. En effet, le personnel qui y était a travaillé tôt et jusque tard dans la soirée. Je voudrais en particulier mettre à l'honneur – Monsieur BECQUET, vous qui suivez cela au titre de votre délégation à la santé, vous lui en ferez part – le Docteur EL MASRI et toute son équipe parce qu'ils ont été d'un dévouement complet. Je l'ai eu dimanche soir au téléphone, il était fort justement bien fatigué car, pendant 48 heures, ils se sont donnés à fond. Je voudrais saluer le professionnalisme, l'engagement et surtout le dévouement de ce Docteur EL MASRI qui est le président de la CPTS de Liévin et de l'ensemble de son personnel, mais aussi du personnel communal qui a également été sollicité pour pouvoir apporter la logistique et l'encadrement nécessaires à cette vaccination.

Mes chers collègues, je vous remercie d'autant plus de votre présence. Nous souhaitons tous que, au plus vite, cette question puisse se régler et que nous puissions retrouver un semblant de normalité. On nous le promet pour la mi-avril, pourvu que ce soit vrai, pourvu que ce ne soient pas de nouvelles promesses qui s'envolent. Je pense que les événements qui se déroulent un peu partout en France montrent bien l'exaspération de notre population et cette attente forte de retrouver une vie normale.

Je tenais à indiquer également que, dans la décision de Monsieur le Préfet, contrairement à ce que certains ont pu dire à l'échelle gouvernementale – je le dis ici avec force et j'ai réagi tout de suite –, cela ne s'est absolument pas fait en concertation avec les élus locaux ; ou alors, mes chers collègues, cela veut dire que le maire de la cinquième ville du département du Pas-de-Calais ne fait pas partie de cette concertation et ne compte pas pour les autorités de l'État, ce qui serait encore plus grave. Je n'ai eu ni coup de téléphone, ni information, ni annonce de la part des autorités de l'État sur le confinement qui allait être mis en place

dans ce département. Je le déplore sincèrement car je pense que cela aurait mérité un minimum d'informations et de concertations avec les élus locaux. Cela n'a pas été fait, je le répète.

III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, j'ai une annonce supplémentaire à vous faire. La composition de ce Conseil municipal va changer à la marge.

J'ai reçu le 22 février dernier une lettre de Monsieur Vincent RICHARD, conseiller municipal, qui a fait part de son souhait de démissionner de ce Conseil municipal pour des raisons professionnelles. Vincent RICHARD est chef d'entreprise et les activités de son entreprise étaient à la fois incompatibles avec son mandat de conseiller municipal, mais également incompatibles avec son temps de travail. Il m'a dit qu'il préférerait donner sa démission plutôt que de mettre à mal son entreprise, son outil de travail et son outil de vie puisqu'il me disait que, depuis un an, il avait beaucoup de mal à pouvoir concilier l'un et l'autre. Je le remercie d'ailleurs d'avoir pris cette décision et d'avoir eu la franchise de me le dire et de donner sa démission.

En l'occurrence, mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir le suivant sur la liste. C'est Daniel FRUCHART. Je salue donc l'arrivée de Daniel FRUCHART au sein de ce Conseil municipal et je lui transmets en votre nom à toutes et à tous, mes chers collègues, tous mes vœux de réussite.

Le voilà au service plein et entier de la ville de Liévin et de ses habitants.

Bonne chance à toi, Daniel, et nous comptons désormais sur toi.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur Julien NOISETTE de bien vouloir rejoindre son poste de secrétaire de séance.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous donne quelques informations.

Une bonne nouvelle, depuis le dernier conseil municipal, nous n'avons pas enregistré de décès au sein du personnel communal, ni parmi les anciens du personnel communal.

En revanche, une moins bonne nouvelle, il n'y a pas eu de mariage et pas de naissance non plus.

Nous avons enregistré quelques recrutements :

- Au 1^{er} février, Théo QUEVA, aux parcs et jardins.
- Au 1^{er} février, Arnaud DELCOURTE, comme policier municipal.
- Au 8 février, Armand CAPET à la cuisine centrale comme agent polyvalent.
- Au 1^{er} mars, Gwendoline DAMBREVILLE, policier municipal.
- Au 1^{er} mars, Thibaut TOMASZEWSKI, policier municipal.

- Au 1^{er} mars toujours, Frédéric LEMAIRE, agent polyvalent au service du bâtiment au sein du centre technique municipal.

Voilà les informations relatives au personnel communal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 janvier 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il, mes chers collègues, des observations sur ce compte rendu ? *(Aucune).*

Je ne vois pas de mains se lever. J'en conclus donc que ce compte rendu est approuvé.

(Le compte rendu du Conseil municipal du 12 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.)

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? *(Aucune).*

Il est donc approuvé. Je vous en remercie.

(Le compte rendu est adopté à l'unanimité.)

Nous en venons, Monsieur DERNONCOURT, au plat principal de l'ordre du jour, le budget principal, le vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur DERNONCOURT, vous avez le temps que vous voulez pour nous présenter avec clarté ce budget primitif 2021.

IV. FINANCES

2. Budget principal - Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB)

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

Le document qui a été adressé à tous les élus est suffisamment important et donne suffisamment de détails pour que chacun ait pu en prendre connaissance et sache où l'on va.

Comme chaque année, il y a lieu de présenter dans les deux mois précédant le vote du budget primitif le débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport dit d'orientations budgétaires qui a été envoyé à chacun des membres du Conseil municipal.

Ce rapport se décompose en trois parties.

La première partie fait état du contexte économique dans lequel évoluent les collectivités publiques. Chacun connaît le contexte actuel. Celui-ci a eu un impact significatif sur le pays. L'État a largement consacré son projet de loi de finances à la relance de l'activité économique et de l'emploi et le projet de loi de finances 2021 est la traduction effective du plan France relance annoncé en septembre dernier.

Il n'est plus aujourd'hui question d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en début de mandat et le retour à l'équilibre budgétaire n'est aujourd'hui plus envisageable à court terme. Ce constat ne touche pas que la France, il concerne bien entendu l'ensemble des pays européens et même au-delà. Le gouvernement sait qu'il aura besoin des collectivités territoriales pour relancer l'économie. Le bloc municipal est et a toujours été un moteur de l'investissement local.

Ces collectivités dans leur ensemble ont été impactées par la crise sanitaire, mais à des degrés différents et ce, en raison de la structure de leurs ressources. On notera ainsi que les communes touristiques ont été plus touchées que les autres communes et le bilan global fait apparaître une baisse des recettes de

fonctionnement, une augmentation des dépenses de fonctionnement, une baisse des investissements et une diminution de l'épargne.

Ce qui sauve cependant les collectivités pour l'instant, c'est qu'elles sortaient de trois années d'amélioration de leur situation financière, ce qui leur a permis d'aborder cette crise sur la base de marge de manœuvre retrouvée.

L'année 2020 devait être pour les collectivités une année de consolidation, elle aura été finalement une année de fragilisation avec cette crise sanitaire.

Les grandes orientations du projet de loi de finances 2021 intéressant les collectivités sont :

- la compensation de la baisse des impôts de production,
- la réforme de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité,
- une réforme de la gestion de la taxe d'aménagement,
- une stabilité du montant de la dotation globale de fonctionnement,
- une stabilité des dotations de soutien à l'investissement local,
- l'automatisation progressive du fonds de compensation de la TVA,
- la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

La deuxième partie du document présente un état des lieux de la situation financière à la clôture de l'exercice 2020 de la Commune, élément préalable pour aborder les orientations de l'exercice à venir.

Il s'agit de la première clôture d'exercice de ce nouveau cycle électoral et cette année a donc été marquée, comme nous l'avons évoqué précédemment, par une grave crise sanitaire.

Notre Commune a fait preuve de résilience et même mieux encore puisque l'ensemble des ratios de situation financière a progressé.

Les principaux éléments à retenir de ce bilan 2020 sont les suivants :

- Un budget global de 116,85 M€.
- En fonctionnement, un budget de 64,5 M€, réalisé à hauteur de 87 % en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 84,9 % en recettes.
- En investissement, un budget de 52,3 M€, réalisé à hauteur de 38,5 % en dépenses et de 28,5 % en recettes et ce, conséquence de la crise sanitaire.
- Le budget investi en dépenses d'équipement s'est élevé à 10,39 M€ financés par ressources propres à hauteur de 76 % et par emprunt à hauteur de 24 %.

La situation financière s'analyse donc sur la base de ratios précis.

Le premier est le niveau d'épargne qui mesure la capacité de la Commune à rembourser sa dette et à s'autofinancer. Ainsi, l'épargne nette est de 4,23 M€.

Le deuxième est l'endettement et la capacité à se désendetter. Ainsi le taux d'endettement de 76,9 % fait que la Commune a la capacité à se désendetter en 4,2 années.

Toujours concernant la dette, il faut signaler que la structure de la dette est saine, avec une majorité d'emprunts à taux fixe, aucun emprunt toxique n'est à signaler.

La dette indirecte, qui correspond aux emprunts garantis par la Commune, a diminué (extinction de huit emprunts et une seule nouvelle garantie accordée à Territoires 62) et le montant de l'encours garanti a diminué de 5,2 % par rapport à l'année précédente.

Nous pouvons donc dire, au regard de ces éléments d'appréciation et malgré cette crise sanitaire, que la Commune peut aborder l'exercice à venir sur des bases financières solides.

la troisième partie de ce rapport présente les orientations et perspectives budgétaires de l'exercice à venir.

Pour 2021, trois grandes orientations ont été retenues.

- La nécessité d'optimiser nos niveaux d'épargne, car disposer d'une bonne épargne est synonyme de solvabilité financière.
- La nécessité d'optimiser le niveau des ressources propres pour financer nos investissements.
- La nécessité également de maîtriser les charges de gestion de manière rigoureuse car, en l'absence d'évolution significative des recettes, il faut contenir l'évolution des dépenses.

Ces trois grands axes doivent permettre de financer l'enveloppe d'investissements envisagée qui se veut ambitieuse pour 2021.

La première des orientations devra donc être l'optimisation de nos niveaux d'épargne. Il faut avoir à l'esprit que l'épargne est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, il faut donc pouvoir accroître le delta entre dépenses et recettes pour dégager un bon niveau d'épargne.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le budget pourra être bâti en tenant compte :

- d'une légère progression du produit fiscal en raison de la revalorisation des bases fiscales par l'État qui devrait être autour de 1 %, la Commune quant à elle ne touchant pas à ses taux d'imposition comme nous en avons pris l'engagement lors des élections municipales de mars 2020 ;
- d'une progression des dotations de l'ordre de 1 %, principalement grâce à la péréquation de dotation de solidarité urbaine qui devrait augmenter de 1 % ;
- d'une légère baisse des recettes issues de l'activité des services ; la politique tarifaire va rester stable en 2021, mais la crise sanitaire a entraîné une baisse de ces recettes en 2020, nous serons donc prudents en 2021 afin de ne pas surestimer ce poste de recettes ;
- d'une progression enfin des revenus de location de nos bâtiments puisque nous encaissons un loyer supplémentaire de 170 000 € pour un bâtiment mis à disposition de l'APF (Association des paralysés de France).

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le budget devra être bâti en ayant une attention particulière aux charges de gestion, c'est-à-dire le chapitre 11 qui concerne les dépenses de fonctionnement des services, le chapitre 12 qui concerne les charges de personnel et le chapitre 65 qui concerne les subventions et participations.

Cela signifie que :

- Pour le budget des charges de fonctionnement courant (chapitre 11), l'objectif sera d'assurer la stabilité de l'enveloppe à périmètre constant, les services devront donc tabler sur un budget équivalent à celui de l'année précédente.
- Pour le budget des charges de personnel (chapitre 012), le budget pourra progresser de l'ordre de 1 % par rapport à la prévision budgétaire de l'année précédente et ce, en tenant compte du GVT.
- Pour le budget des subventions et participations (chapitre 65), l'enveloppe sera reconduite à l'identique pour la subvention au CCAS, la participation au syndicat Val de Souchez et les subventions aux associations. En revanche, une enveloppe supplémentaire de 100 000 € sera prévue pour la mise en place de la nouvelle politique de démocratie participative.

Pour compenser et atténuer la progression des charges de personnel et de la nouvelle démocratie participative, nous pourrions compter sur la tendance à la baisse d'autres postes de dépenses, telles les charges financières et les dotations aux amortissements.

Voilà en ce qui concerne les grandes orientations de fonctionnement pour bâtir le budget prochain.

La seconde grande orientation pour bâtir ce budget 2021 sera donc d'optimiser nos ressources propres pour financer nos investissements. Ces ressources propres attendues devraient représenter environ 56 % du financement de nos investissements, soit plus de la moitié. Quelles sont-elles ?

- Les dotations et notamment le fonds de compensation de la TVA : nous attendons pour 2021 une recette de 880 000 € minimum.
- Les cessions : il s'agit principalement de cessions immobilières dont la recette attendue est de 623 000 €.

- Les subventions d'équipement : une enveloppe nouvelle de 730 000 € minimum pourrait être inscrite au budget, à laquelle s'ajouteront les subventions déjà notifiées et qui devront être encaissées au fur et à mesure de l'avancée de nos programmes. Cette enveloppe s'élève à 5,2 M€.
- Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement c'est-à-dire l'épargne, qui devrait être de l'ordre de 9,5 M€ à 10 M€.

Pour boucler notre enveloppe de financement, nous ferons appel à l'emprunt à hauteur de 10 M€ maximum. L'enveloppe sera ajustée en fonction du besoin au moment de la préparation du budget, mais, nous l'affirmons aujourd'hui, elle ne dépassera pas les 10 M€ de manière à ne pas dégrader nos ratios d'endettement à moyen terme. Le ou les emprunts devraient être conclus à des taux encore très compétitifs et sur une durée de 20 ans.

L'ensemble de ces éléments permettra d'envisager sereinement le financement d'une enveloppe de dépenses d'équipement de l'ordre de 23,3 M€.

Nous n'allons pas reprendre ici programme par programme les investissements 2021. Ils sont mentionnés dans le document que chacun a sous les yeux. Néanmoins, nous pouvons rappeler le détail de cette enveloppe d'investissement par politique d'intervention.

- Pour la politique scolaire : 4,7 M.
- Pour la politique de rénovation du patrimoine et du cadre de vie : 5,9 M€.
- Pour la politique urbaine et les grands projets : 8,2 M€.
- Pour la politique sécurité publique, 0,5 M€.
- Pour la politique culturelle, sportive et de loisirs : 3 M€.
- Pour les moyens généraux des services : 1 M€.

L'ensemble des programmes sera une nouvelle fois suivi par autorisations de programme afin d'optimiser le suivi financier et d'assurer la meilleure transparence sur chaque coût de projet.

Ainsi donc, notre projet a plutôt bien résisté aux conséquences de la crise sanitaire d'un point de vue strictement budgétaire. La situation financière demeure bonne et permet d'aborder l'exercice 2021 avec une certaine sérénité et ambition en matière d'investissement ; mais bien entendu, les efforts de gestion devront être poursuivis et la recherche de subventions accentuée.

Voilà, Monsieur le Maire, le rapport d'orientations budgétaires de ce soir.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT, je vous remercie. Vous avez su être synthétique et clair dans les explications qui ont été apportées.

Mes chers collègues, je vous laisse vous exprimer à la suite de la présentation faite par notre adjoint aux finances.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous saluons tout d'abord la qualité du rapport d'orientations budgétaires qui nous a été soumis et nous en remercions les services.

Le débat d'orientation budgétaire est cette année difficile, tant les conséquences de la crise que nous traversons sur le budget de notre collectivité locale sont difficiles à prévoir, aussi bien dans leur nature que dans leur dimension.

La priorité nationale pour 2021 sera la relance de l'économie et le soutien aux populations les plus fragilisées par la crise sanitaire et économique, mais, si le gouvernement gère de manière aussi catastrophique la politique de relance économique que la crise sanitaire, les collectivités locales auront encore une fois un rôle essentiel à jouer en termes d'investissement et de soutien aux populations.

Pour notre commune, l'année 2020 a été marquée également par la crise sanitaire qui a déjà des impacts sur les finances locales. Les effets de cette crise perdureront et le budget de cette année en sera nécessairement impacté.

En 2021, il est à prévoir que les recettes fiscales vont mécaniquement se contracter alors que les recettes d'activité devraient également diminuer. Encore une fois, nous serons dépendants de la péréquation dont bénéficie notre commune.

Si le budget 2020 reste maîtrisé, nous regrettons que plusieurs projets aient pris du retard, alors que le développement de ces projets est plus que jamais nécessaire pour permettre la relance de l'activité locale et défendre l'attractivité de notre territoire.

Pour mener à bien une politique d'investissement ambitieuse, tout en maintenant l'équilibre du budget, des efforts importants devront être réalisés sur les dépenses de fonctionnement. Comme l'indique le rapport, les crédits de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 87,5 % en dépit de la période de confinement et de l'annulation de plusieurs événements. Il faudra donc rester vigilant car l'augmentation de ces charges risquerait de réduire à l'avenir nos marges de manœuvre.

Ainsi, pour 2021, nous demandons que les charges de gestion courante soient encore davantage contenues et qu'un effort tout particulier soit réalisé sur les économies d'énergie, notamment en eau. La maîtrise de nos charges de gestion nous donnera davantage de marges de manœuvre financières pour les années à venir afin d'investir et soutenir les Liévinois qui en auront le plus besoin.

En matière d'investissement, il est encore une fois à regretter que le planning envisagé n'ait pas été respecté en 2020 avec le retard de plusieurs budgets, ce qui aura des conséquences sur le fonds de compensation de la TVA qui ne sera pas celui espéré en 2022, conséquence de la baisse des investissements réalisés.

Nous nous interrogeons également sur le niveau particulièrement élevé des dépenses prévues pour l'extension de Nauticaa qui représenteront 14 M€, chiffre qui sera revu largement à la hausse par divers avenants, comme cela a été annoncé au dernier Conseil municipal. Nous serons particulièrement attentifs à ce que ce projet Nauticaa ne devienne pas un gouffre financier pour la Commune et que l'enveloppe financière n'explose pas avec une multiplication des avenants budgétaires.

Pour conclure, nous rappelons que la poursuite d'un effort budgétaire est primordiale pour permettre à notre Commune de maintenir ses investissements. Nous serons attentifs à ce que les charges de gestion notamment restent maîtrisées et que les grands projets mis en chantier ne voient pas l'enveloppe budgétaire exploser avec la multiplication des avenants budgétaires dispendieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, le contexte de l'année à venir sera sans aucun doute plus difficile à tous les niveaux. La problématique sera de parvenir à maintenir le niveau quantitatif et qualitatif des services rendus à la population.

La situation budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2020 constitue un préalable essentiel à la détermination des orientations budgétaires pour 2021. Certes, c'est une évidence. Il nous faut donc constater que, au terme de l'exercice 2020, les indicateurs et ratios de situation financière progressent en dépit de la situation délicate, comme l'a souligné Daniel DERNONCOURT.

En fonctionnement, les crédits ont été consommés à hauteur de 87,5 %. En revanche, un retard a été pris concernant les projets d'investissement et le décalage dans le temps aura des conséquences sur les plannings des autorisations de programme, ce qui est logique.

Notre commune a plutôt bien résisté et nos ambitions en matière d'investissements futurs ne sont pas à remettre en cause. Nos engagements municipaux peuvent être tenus : pas d'augmentation des taux d'imposition, une politique tarifaire en légère baisse, soutien aux associations, remboursement de la dette, augmentation de l'épargne, sans oublier les autorisations de programme pour les projets s'étalant jusqu'en 2025. Ces points essentiels sont respectés.

En conséquence, nous considérons que, globalement, le budget 2021 sera un bon budget s'il s'appuie sur les orientations définies et proposées par Daniel DERNONCOURT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, les orientations budgétaires qui nous sont proposées ce soir augurent effectivement d'une année financière équilibrée qui nous permettra de poursuivre notre politique d'investissement et de conforter les projets engagés, tout en limitant la pression fiscale puisque, comme nous nous y étions engagés, il ne sera procédé à aucune augmentation de la fiscalité locale.

Pourtant, d'autres collectivités peuvent avoir recours à la fiscalité. Ainsi, le Conseil communautaire a-t-il déjà décidé d'une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Certes, cette augmentation demeure modeste et la TOM est loin de couvrir le coût de ramassage et de traitement des ordures ménagères. Cependant, c'est une fois encore sur les ménages que va peser l'essentiel de l'augmentation.

Ceci étant, pour notre commune, les orientations budgétaires présentées pour 2021 recueillent l'assentiment du groupe communiste.

En conclusion, je veux féliciter les services financiers pour la qualité du rapport qui a été présenté et adressé à tous les membres du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je dirai tout simplement bravo. Personnellement, je verrai le verre plutôt à moitié plein qu'à moitié vide. La gestion d'une collectivité, vous l'avez dit Monsieur MOMPEU, joue un rôle essentiel dans la relance économique de nos territoires, mais aussi dans l'accompagnement de nos populations et des plus démunis, en ayant un budget à la hauteur de ce que vous avez présenté, Monsieur le Maire, lors de l'élection aux mois de mars et mai 2020.

Des projets continuent à être engagés, avec un retard qui est aussi induit par cette crise que tout le monde traverse, mais avec une gestion qui est menée avec beaucoup de sérieux et le souci de l'utilisation du denier public.

Avec 4,2 ans de taux d'annuité pour l'endettement, nous sommes largement en dessous de la moyenne des villes de mêmes strates.

Je reste optimiste puisque, Monsieur le Maire, vous avez fait le pari de l'avenir. Vous auriez pu à un moment donné présenter un projet qui nous donne envie de dilapider le denier sur deux ou trois années.

Au niveau des investissements, même si certains ont été retardés, d'autres ont été engagés et le budget 2021 présente des opérations qui nous permettront, peut-être pas de rattraper un retard absolu, mais de continuer à avancer sur les opérations d'investissement qui ont été présentées à l'ensemble de la population.

Je veux remercier le travail que vous avez fait avec Daniel DERNONCOURT et remercier et féliciter l'ensemble des équipes qui, au quotidien, ont la culture de l'intérêt public, la culture de l'usage et de l'utilisation du denier public. Je pense qu'il faut souligner aussi que ce n'est pas chose acquise, mais que c'est un travail de longue haleine qui a été posé et qui porte aujourd'hui ses fruits.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Aucune autre*).

Mes chers collègues, je vous remercie pour l'ensemble de ces expressions.

Je dois vous dire que, lorsqu'approchent les sessions budgétaires, le rapport d'orientations budgétaires et ensuite le vote du budget primitif, si, il y a encore quelques années, j'appréhendais cela, je n'ai plus du tout d'appréhension aujourd'hui et, lorsque je me présente dans cette salle du Conseil municipal, je n'ai véritablement aucune crainte. Au contraire, je viens l'esprit très serein et je sais que nous allons à chaque fois présenter à ce Conseil municipal un rapport tout à fait remarquable, y compris par la qualité de sa rédaction – je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des services financiers et en particulier son directeur, Monsieur GALLO, qui est discret mais diablement efficace. Merci, Monsieur GALLO et merci à l'ensemble de ses services parce que je pense qu'il est important, pour la compréhension d'un tel rapport ou lors d'une

présentation, de budget que les documents soient les plus complets possibles et aussi surtout compréhensibles. En effet, la science budgétaire n'est pas quelque chose d'accessible pour le commun des mortels. Pour lui, c'est facile ; de même pour Monsieur le directeur des services et pour Monsieur DERNONCOURT qui prépare le budget depuis des années, mais, pour certains d'entre nous, ce n'est pas toujours simple et il faut reconnaître que le rapport est remarquablement fait et surtout bien expliqué.

Madame SADOUNE, lorsque vous dites « bravo, Monsieur le Maire », je dirai que c'est un bravo collectif qu'il faut adresser à ce Conseil municipal, ainsi qu'au précédent d'ailleurs puisqu'il a suivi pendant six années les préconisations qui étaient les miennes et, désormais, c'est vous. C'est un bravo collectif aussi puisque cela s'adresse à chacun des services. Madame SADOUNE, lorsque vous parlez de culture de l'utilisation des deniers publics, je pense que nous avons réussi à inculquer cette culture de la bonne utilisation des deniers publics.

Excusez-moi, mais je suis un peu vieux pèpère dans ce domaine, je gère cela en bon père de famille. Comme on dit chez nous, « un sou, c'est un sou ». Chez moi, un sou c'est un sou, mais, pour moi, à la mairie de Liévin, cela a encore plus de sens. Ce ne sont pas les miens que j'utilise – en partie, puisque je suis contribuable aussi –, mais c'est l'ensemble des contributions des Liéviноises et des Liéviноis et, à ce titre-là, on doit gérer cela avec beaucoup de responsabilité. C'est ce que nous avons réussi à inculquer avec réussite chez l'ensemble de ce personnel communal. Je peux vous assurer que nous leur devons largement cette réussite sur le plan budgétaire depuis de nombreuses années. En effet, s'ils n'y contribuaient pas, s'il n'y avait pas cette attention permanente, ce serait plus compliqué. Il y a cette attention-là, je les en remercie.

Je ferai quelques réponses.

Monsieur LEJEUNE, effectivement, les indicateurs sont excellents. Vous savez que je n'ai pas la langue de bois, je n'aime pas raconter des bêtises, je n'aime pas noircir un tableau qui n'a pas à être noirci.

Les charges de gestion ont été très largement contenues ; certains auraient pu penser – vous l'avez dit, Monsieur MOMPEU – qu'elles allaient baisser parce qu'il n'y a pas eu de manifestations, mais il y a eu aussi d'autres dépenses. Il y a eu, pendant cette année de crise sanitaire, des plus, mais aussi des moins. L'un dans l'autre, on peut observer que cela a une tendance à s'équilibrer. J'ai d'ailleurs demandé à Monsieur GALLO de me faire savoir si – non pas au centime près, mais à quelques centaines d'euros près – nous avons été durement touchés ou pas par la crise sanitaire. Je peux vous dire que nous n'avons pas été durement touchés sur le plan budgétaire. Il y a eu des plus et des moins et, globalement, cela s'est équilibré. Je parle pour la Ville de Liévin, pour un maire qui a quand même un équipement dont nous devons aujourd'hui assurer le déficit, c'est Nauticaa. Si je prends l'exemple du maire de Boulogne, c'est encore plus lourd parce qu'il y a Nausicaa. Les maires qui ont de gros équipements où il y a une recette commerciale importante sont impactés plus durement par la crise. Sinon, globalement, on peut observer qu'il y a des plus et des moins et que cela s'équilibre.

En revanche, je ne parle pas des Départements qui sont très cruellement touchés par la crise sanitaire. Vous imaginez bien que la situation économique est loin d'être resplendissante et, bien évidemment, la crise pour les plus démunis s'est accélérée et aggravée. Or, vous le savez, le Département est la collectivité de solidarité par excellence et, par conséquent, la crise pour le Département est très dure sur un plan budgétaire et là, l'appel à la solidarité de l'État m'apparaît tout à fait essentielle.

Vous avez parlé, Monsieur DERNONCOURT, de l'augmentation de la TOM. La crise sanitaire est dure pour les Communautés d'agglomération, pour une simple raison, c'est que leur ressource dépend en partie des contributions des entreprises. Je salue d'ailleurs le courage des commerçants et des artisans qui, encore pendant quatre week-ends, vont devoir fermer. D'ailleurs, puisque le préfet et le gouvernement ont pris la décision de fermer dans le Pas-de-Calais pendant quatre week-ends, nous demandons à l'État – et nous sommes en train avec plusieurs maires d'organiser cela – une solidarité exemplaire à l'égard de ces commerçants et artisans qui vont souffrir une fois de plus du confinement pendant quatre week-ends. Si l'État a su confiner, l'État doit rendre à ces gens-là ce qu'ils vont perdre pendant quatre week-ends. Ce n'est pas une demande, c'est une exigence des élus du Pas-de-Calais que de demander à l'État un effort tout à fait particulier en direction de ces gens qui vont une fois de plus être impactés pendant quatre semaines.

Il est donc vrai que les Communautés d'agglomération ont dû subir une très forte perte de recettes et, par conséquent, l'augmentation de la TOM dans ce contexte, Monsieur DERNONCOURT, a malheureusement

dû s'imposer. Il ne faut pas oublier également que la Communauté d'agglomération a été au côté des artisans et des commerçants au travers de prêts et d'aides directes et qu'il faudra continuer en 2021 à apporter cette solidarité à nos forces vives du territoire. La Communauté a donc besoin de moyens. Là aussi, je demande que, une fois que la crise sanitaire sera passée, les comptes soient faits et qu'il soit apporté une aide toute particulière en direction de ces collectivités qui sont durement touchées par la crise sanitaire.

Il y a aussi une chose qu'il faut remarquer par rapport à cette crise sanitaire. Il est vrai que nous avons pris des retards en matière d'investissement. 19 M€ étaient inscrits, plus de 10 M€ ont été réalisés. Ce n'est pas mal, car il faut quand même se rappeler que cela fait un an que nous sommes dans une crise sanitaire et qu'il y a eu pendant longtemps un confinement où rien n'a été possible. Globalement, dans ce contexte, nous pouvons dire que ce taux de réalisation dans la section d'investissement n'est plutôt pas mal. Pour autant, il faudra faire mieux en 2021.

D'ailleurs, Monsieur MOMPEU, vous avez dit que les collectivités locales avaient un rôle important à jouer dans la reprise de l'économie. C'est tellement vrai que, cette année, nous sommes passés à une inscription de 23 M€ d'investissements, c'est-à-dire que nous allons faire encore un geste supplémentaire en direction des entreprises, en direction de celles et ceux qui vont pouvoir réaliser ces travaux d'investissement, parce que ces travaux d'investissement sont de l'activité et donc de l'emploi. Sur ce sujet, la collectivité en 2021 va donc être acteur de cette reprise économique. Bien évidemment, il faut à tout prix qu'elle soit relayée dans cet effort par tous les autres et surtout par l'État qui, je l'espère, engagera un plan de relance digne de ce nom, qui ne se contentera pas d'être simplement un effet d'annonce, mais qui sera véritablement d'un vrai plan de relance avec à la clef des travaux, des financements et des projets. Il n'en manque pas dans ce département, comme dans ce territoire et cette ville de Liévin – n'est-ce pas Jérôme DARRAS qui a en responsabilité les grands travaux. Monsieur le Préfet peut venir ici quand il veut, on peut lui faire une très longue liste, il aura de quoi utiliser ce que le gouvernement pourra lui accorder pour ce département du Pas-de-Calais.

Monsieur MOMPEU, nous ferons bien évidemment, comme à chaque fois, attention aux charges de gestion. C'est presque une évidence. Vous parlez de culture au sein de ce personnel et de ce Conseil municipal. Nous savons bien que, pour pouvoir investir, il faut contenir nos charges de fonctionnement, nos charges de gestion. C'est un exercice désormais habituel et je peux déjà vous dire que le mot d'ordre donné au service pour 2021 est de faire avec ce qu'ils ont eu en 2020 et pas plus, et, s'ils peuvent faire avec moins, c'est tant mieux. Dans ce contexte-là, je le dis toujours, la recherche de la subvention est aussi un exercice auquel ils doivent s'habituer et auquel ils s'habituent en permanence car, à chaque fois que nous obtenons une subvention, c'est autant de plus que nous pouvons mettre sur autre chose. Bien évidemment, nous aurons cette attention.

S'agissant de la péréquation, en sommes-nous dépendants ? Non. Vive la péréquation, 10 fois, 100 fois, 1 000 fois la péréquation ! Nous l'avons réclamée depuis des années et des années. Je suis d'ailleurs heureux de constater que, dans une ville comme Liévin où l'on sait que les charges contributives sont plus faibles qu'ailleurs, depuis plusieurs années, notre DSU est en constante augmentation. L'État a compris que, en direction des collectivités pauvres, il pouvait y avoir une péréquation de la part des collectivités qui en ont beaucoup. Dans certaines communes, on n'a pas la même attention des deniers publics que l'on peut avoir à Liévin parce que cela vient facilement. Chez nous, c'est beaucoup plus dur. Il est donc normal qu'une péréquation puisse s'exercer en direction de ces collectivités défavorisées comme Liévin, comme beaucoup de collectivités du bassin minier. Je suis donc heureux et j'espère que nous serons encore plus dépendants de cette péréquation parce que cela voudra dire que l'État aura compris que, dans notre direction, il faut faire un geste particulier. Grâce à cela, nous n'avons pas vu nos dotations diminuer depuis plusieurs années.

Sur Nauticaa, le projet vous a été présenté. J'ai été clair, net et précis en vous disant qu'une contribution supplémentaire sera sollicitée à ce Conseil municipal par rapport à la première estimation. Vous l'avez vu, nous en avons parlé lorsque l'architecte était là, il n'a pas été prévu de remplacer des murs-rideaux qu'il faudra remplacer. Oui, je vous le dis, il y aura effectivement une charge supplémentaire.

Nauticaa est, avec le stade couvert, l'équipement phare de la ville de Liévin. Ce sont 375 000 nageurs. Avec ce projet d'extension, nous devrions être à plus de 500 000. Une ville rayonne, progresse, s'agrandit et prospère aussi grâce à ce type d'équipement qui va bien au-delà des frontières communales. Nauticaa fait partie de ces équipements qui rayonnent bien au-delà des frontières de la ville de Liévin et je dirai même

de l'agglomération de Lens-Liévin puisque des gens viennent de Douai, d'Arras, parfois même de la métropole lilloise et je suis persuadé qu'il y en aura encore davantage avec ce projet d'extension qui, vous avez pu le constater, est tout à fait remarquable. Or, quand on a un équipement remarquable, où l'on fait venir du monde et où il y a des recettes commerciales importantes – je vous ai envoyé l'étude, vous avez pu le constater –, la charge pour la collectivité est moindre qu'ailleurs. Il faut avoir de l'ambition et je l'ai pour Nauticaa parce que je sais que c'est bon pour la ville de Liévin, à la fois pour son rayonnement, son développement, mais également sur le plan budgétaire car on sait que, lorsqu'on a un équipement qui rayonne, on demande moins à la collectivité pour le faire fonctionner.

Monsieur LEJEUNE, vous avez raison, il faut le préciser, les services ont reçu pour consigne de préparer ce budget 2021 sans avoir recours à l'augmentation de la contribution. C'est une évidence. Je vais vous le dire tout de suite, ne posons plus la question, c'est inscrit dans mon programme municipal. ce sera comme cela pendant tout le mandat. Je le redis, comme je l'ai dit déjà. Même, si je peux à un moment donné diminuer cette charge contributive, je le ferai. Pour l'instant, nous ne le pouvons pas parce qu'il y a des investissements importants à faire, parce qu'il y a des services supplémentaires que je vais mettre en place en direction des Liéviноises et des Liéviноis. Par exemple, nous allons voter tout à l'heure des subventions pour les vélos électriques et les trottinettes, cela n'existait pas. Prochainement, vous aurez aussi une délibération qui va réduire le coût du transport du portage des repas à domicile. Une délibération vous sera aussi proposée pour accorder une aide à nos jeunes universitaires dont on sait qu'ils souffrent énormément en ce moment. Comme j'ai tout cela à mettre en place, on va regarder ce que cela donne et, ensuite, si on a encore cette possibilité-là, je le ferai. Je suis, par nature, assez prudent ; il ne faut jamais s'emporter et faire les choses à la va-vite, je les fais toujours prudemment et, surtout, quand je prends un engagement, je le tiens. L'engagement est de ne pas augmenter les impôts, ils ne seront pas augmentés pendant tout ce mandat et j'espère même que nous pourrions apporter quelques bonnes nouvelles au cours de celui-ci.

Je pense que, sur ces bases qui nous ont été délivrées par Monsieur DERNONCOURT, nous pouvons donner quitus aux services et à Monsieur DERNONCOURT pour nous proposer le 13 avril prochain – puisque nous serons à nouveau réunis en Conseil municipal – le budget primitif 2021 élaboré sur la base de ce rapport.

Si vous en êtes d'accord, je vais mettre au vote ce rapport. Il s'agit juste d'acter le fait qu'il y a eu un débat. Il ne s'agit pas de donner un accord sur ce qui a été dit, mais d'acter qu'il y a eu débat au sein de ce Conseil municipal.

Actons-nous le fait qu'il y a eu débat au sein de ce Conseil municipal ?

(La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, Monsieur GALLO et l'ensemble des directeurs, bon courage à vous. Il vous reste un mois et une semaine pour nous présenter le budget primitif 2021.

Nous passons au point suivant. Monsieur DERNONCOURT, vous allez céder deux véhicules Dacia Duster.

3. Cession de deux véhicules Dacia Duster

M. DERNONCOURT.- La ville de Mazingarbe a montré son intérêt pour ces deux véhicules. Il est proposé de leur céder au prix de 6 000 € chacun.

M. LE MAIRE.- C'étaient des véhicules de la police municipale.

Monsieur LAMOTTE.

M. LAMOTTE.- Monsieur le Maire, je m'interroge sur le fondement de cette cession. En effet, 6 000 € pour deux véhicules équipés police municipale, âgés de deux ans et parfaitement entretenus n'est-il pas un prix dérisoire ? Ne brade-t-on pas l'argent du contribuable liéviноis ?

En outre, le remplacement d'un Dacia par un Peugeot 3008 est une montée en gamme, mais est-ce vraiment nécessaire quand on voit les équipages de police secours de la police municipale rouler en Skoda ou en Peugeot Partner ?

N'oublions pas que nos policiers municipaux ont moins de missions, qu'ils ne patrouillent que sur une commune parcourant donc annuellement moins de kilomètres. N'aurait-il pas été plus judicieux de conserver nos deux Dacia et de redistribuer l'argent du contribuable différemment ?

Même si notre police municipale se doit être un acteur essentiel de la lutte contre la délinquance, l'argent nécessaire pour son fonctionnement doit être investi judicieusement.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMOTTE, je pense que vous connaissez mal le travail des policiers municipaux. Il n'y a pas moins ou plus de missions. Ils sont au service de la tranquillité et de la sécurité des Liévénoises et Liévénois, au même niveau et au même titre que la police nationale. Les missions diffèrent effectivement mais, pour moi, c'est la même chose, ils ont la même mission, celle d'assurer notre sécurité. Il n'y a pas de différence à faire. Je pense que ces gens-là méritent d'avoir un outil de travail digne de ce nom. C'est tellement vrai que je crois que la police nationale s'est orientée aussi sur des 3008 et je pense que nous avons fait le choix avant eux – comme quoi nous n'avons pas de mauvaises idées.

Deuxièmement, je pense que vous auriez dû monter dans les Dacia Duster. Je peux vous assurer qu'ils font beaucoup de kilomètres. Je ne sais plus combien de kilomètres ils avaient mais ils étaient dans un sacré état. Il fallait les réparer assez souvent – Monsieur DEPPEZ pourra vous le dire – et il était temps de les remplacer.

C'est essentiellement la nuit que ces véhicules roulent beaucoup et je peux vous assurer qu'ils font beaucoup de kilomètres. Or, Monsieur LAMOTTE, si vous vous y connaissez un peu en mécanique, c'est différent de faire 1 000 kilomètres sur l'autoroute ou 1 000 kilomètres en permanence en ville où vous devez vous arrêter, redémarrer, où vous avez les dos-d'âne, etc., je peux vous assurer que l'usure est beaucoup plus prématurée que sur tout autre véhicule.

Ces véhicules étaient donc effectivement usés et il était important pour notre police de passer à des véhicules qui soient des outils de travail bien plus efficaces et surtout de qualité. Si vous avez un véhicule qui tombe trop souvent en panne et si, ce jour-là, vous êtes amené à intervenir sur le terrain, cela fait mauvais effet.

On me dit que ces Dacia en question ont 90 000 kilomètres. Or, je vous le répète, 90 000 kilomètres en ville, c'est autre chose que 90 000 kilomètres quand on fait de l'autoroute. Tout garagiste vous le dira.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune autre).*

Je mets donc au vote cette délibération.

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 » soit 36 voix pour).*

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).*

(La délibération 3 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics, Monsieur DEPPEZ.

V. MARCHÉS PUBLICS

4. Marché 19A005 - Travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien des voiries communales. Avenant de transfert n° 1

M. DEPPEZ.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier concerne les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien des voiries communales. Il s'agit d'un avenant de transfert.

Je voudrais tout d'abord rappeler que, lorsqu'un marché est confié à une entreprise qui apporte en cours d'exécution du marché tous ses actifs à une autre entreprise, il y a lieu de transférer le marché à l'entreprise ayant reçu les actifs.

Dans le détail, rappel des étapes suivantes :

- Le 19 octobre 2018, délibération pour le lancement d'un appel d'offres ouvert.
- Le 7 mai 2019, attribution du marché 19A005 à la société Colas Nord Est comprenant deux lots : le lot n° 2 « travaux d'entretien, réparations de chaussées et trottoirs et d'aménagement de voirie » pour un montant minimum de 200 000 € HT ; le lot n° 3 « travaux d'entretien et réparations de chaussées et de trottoirs », avec une particularité, méthode économique avec techniques anti-fissures ayant un moindre impact environnemental, montant minimum 50 000 € HT.
- Le 31 décembre 2019, notification des deux lots à l'entreprise Colas Nord Est. Ce marché est reconductible trois fois 12 mois et il a déjà été reconduit pour 2020 et 2021.
- Le 31 décembre 2020, dans le cadre de la réorganisation de la société Colas France, la société Colas Nord Est a apporté tous ses actifs à la société Colas France.

En conséquence, il y a lieu de consentir le transfert du marché 19A005, soit les deux lots 2 et 3, à la société Colas France pour voie d'avenant n° 1.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Cela fait partie des délibérations qui m'énervent, parce qu'on passe du temps pour rien. Simplement parce qu'une société change de nom, il faut refaire une délibération. C'est insupportable, mais c'est comme cela. Comme c'est la loi, on respecte la loi.

Je suppose que, sur cette délibération, il n'y a aucune observation.

Je la mets au vote.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, vous pouvez continuer.

5. Attribution du marché concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la création d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective à l'église Saint Martin (2020A024)

M. DEPREZ.- Dans le cadre de la réhabilitation et la création d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective à l'église Saint Martin, la Ville de Liévin a engagé un appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conformément aux règles édictées par le Code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres du 11 février 2021 a retenu l'offre la mieux-disante étant la société Artelia située au 300 rue de Lille à Marquette-lez-Lille, pour un montant de 34 512,50 € HT pour une durée de 14 mois.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Désormais, on peut étendre le périmètre sur la consommation de ce qui sera produit par ces cellules photovoltaïques. Comme la superficie de l'église Saint Martin est relativement intéressante, cela permettra de chauffer certes l'église, mais, à côté de cela, il y a tout le groupe scolaire Paul Bert, la salle Chanzy, le foyer Degréaux qui n'est pas très loin. On pourra donc assurer ce dont nous avons besoin.

Monsieur MOMPEU, c'est vrai que je ne vous ai pas répondu. Je vous avouerai que, sur cet aspect de l'énergie – mes services le savent –, nous avons des gros efforts à faire car je vois cette facture sans cesse augmenter année après année.

J'attends d'ailleurs avec beaucoup d'impatience un travail qui doit être fait en collaboration avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour avoir un diagnostic thermique de l'ensemble de nos bâtiments communaux. Cela a pris du retard, mais il semblerait que cela puisse démarrer très prochainement. À partir de ce diagnostic, nous pourrions établir un plan d'intervention car ce sont effectivement des dépenses qu'il faut réduire au maximum. Elles sont bien trop élevées aujourd'hui et l'augmentation est bien trop importante. Il faut donc aboutir sur ce sujet. Je suis très heureux que ce diagnostic puisse bientôt démarrer et, derrière, un plan d'action vous sera proposé.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, nous avons compris que cette délibération répond à la nécessaire recherche d'économie d'énergie. Nous sommes favorables à l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics et c'était d'ailleurs dans notre programme municipal.

Si nous sommes foncièrement opposés aux éoliennes que nous considérons comme une escroquerie écologique, ce n'est pas le cas pour les panneaux solaires, y compris sur les bâtiments publics, voire religieux. Cela a déjà été fait il y a une vingtaine d'années en Alsace et, plus récemment, chez nos voisins de Loos-en-Gohelle.

Ainsi, si nous n'avons pas d'opposition de principe sur l'installation de panneaux solaires sur cette église Saint Martin, nous demandons que ce soit étudié scrupuleusement en amont pour que ces installations ne dénaturent pas l'esthétisme de l'église. Les églises sont en effet des bâtiments qui ne sont pas comme les autres et qui ont une valeur culturelle et historique particulière. Notre objectif commun doit être avant tout sur ce dossier la protection du patrimoine et les défenseurs du patrimoine et de l'environnement ont le même souci de transmission et de préservation.

Cependant, il ne faudrait pas que l'installation de ces panneaux solaires soit uniquement un affichage politique pour flatter les plus écologistes d'entre nous. Nous rappelons d'ailleurs que l'électronique de ces panneaux solaires est faite à base de terres rares qui sont extraites dans des mines à l'autre bout du monde et qui entraînent des rejets d'éléments très toxiques.

Nous demandons qu'une étude sérieuse soit réalisée en amont de ce projet pour s'assurer de la viabilité de cet équipement. Je rappellerai qu'une telle installation est pertinente uniquement si la toiture est parfaitement exposée au sud pour un ensoleillement maximal. D'autre part, les panneaux photovoltaïques ne présentent pas la même souplesse qu'une couverture traditionnelle et leur installation peut demander des travaux importants sur une charpente ancienne qui peut être cintrée. Il conviendra également d'étudier la durée d'amortissement d'un tel dispositif pour que son intérêt économique soit réel et non pas un simple affichage.

Par ailleurs, vous nous savez très attachés au localisme, qui n'est pour nous pas un gros mot. Il nous semble pertinent de privilégier des entreprises locales si leurs prestations et leurs prix sont concurrentiels. Nous savons qu'il existe des entreprises compétentes basées dans notre région et qui réalisent de telles installations.

Si nous ne nous opposons pas à une telle mesure par principe, nous resterons attentifs aux points que je viens d'aborder.

Nous ne vous donnons pas de blanc-seing sur ce dossier. Par conséquent, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur MOMPEU, je pense qu'il faut rappeler l'objet de la délibération. L'objet est simplement d'entériner la proposition de la commission d'appel d'offres concernant la nomination d'un maître d'œuvre. C'est tout. Après, quand il s'agira du cahier des charges de ce maître d'œuvre et de tout ce dont vous avez signalé, c'est vrai qu'il faudra être très attentif. L'objet de cette délibération est uniquement de valider la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le maître d'ouvrage.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*).

Monsieur MOMPEU, je vous rassure, on est assez sérieux quand même, on n'est pas des rigolos et, quand on fait quelque chose, ce n'est pas pour de l'affichage. Ce n'est pas parce que, d'un seul coup, j'aurais eu une lubie de mettre du photovoltaïque, parce que cela aurait fait bien ou pour faire plaisir à nos amis verts. Tout cela fait toujours l'objet d'une étude très poussée.

Je rappelle d'ailleurs que mon ancienne directrice des services techniques, ingénieur, s'occupe de cela, elle est désormais à l'écotransition sur toutes ces questions-là. Je pense qu'on peut lui faire conscience, je vous incite en tout cas à lui faire confiance. Parlez avec elle, je pense qu'elle vous expliquera comment cela fonctionne, elle a la parfaite connaissance de toutes ces choses-là. C'est bien évidemment avec elle que nous regardons chacun des dossiers.

Je peux vous assurer que, si le choix a été fait sur l'église Saint Martin, c'est parce qu'on sait qu'il y a une réelle opportunité d'y mettre du photovoltaïque. Il y en aura sans doute aussi sur la halle de tennis Marcel Bernard et d'ailleurs, lorsqu'on a refait la charpente, on a veillé à ce qu'elle puisse supporter du photovoltaïque. Parfois, il n'y a pas d'intérêt à en mettre et la solution ne peut pas s'appliquer de la même manière partout.

Je vous rassure, on ne fait pas cela au flair, on le fait toujours en fonction d'une analyse scientifique bien poussée. Si vous le souhaitez, Madame Carole DIART est à votre entière disposition pour vous expliquer pourquoi, sur Saint Martin, cela vaut le coup de mettre du photovoltaïque.

Quant à l'esthétisme, j'ai vu de multiples églises avec des panneaux photovoltaïques, je n'ai pas eu l'impression que cela enlaidissait, que cela faisait perdre toute sa beauté au monument, bien au contraire. De plus, sur la question d'esthétisme, on peut tous parler d'une voix différente. Votre rapport à l'esthétisme est sans doute très différent du mien. Sur ces questions-là, il faut être extrêmement méfiant.

S'agissant des terres rares... Je ne sais pas si vous avez un véhicule électrique, mais, dans votre batterie, il y a tous ces éléments-là. Il faut jeter votre ordinateur, parce qu'il en contient aussi. Soyons sérieux.

Sur ces questions-là, il n'y a aucune solution magique, Monsieur MOMPEU. Parfois, on est dans ce qui est « le moins pire », mais il n'y a pas de solution miracle. Il faut avoir le courage de le dire. Si vous en avez une, dites-le moi. Si vous trouvez une énergie propre à 100 %, qui ne nécessite aucun matériau qui ne soit pas recyclable, il faut me le dire et surtout à d'autres parce que, à mon avis, vous allez faire fortune. Aujourd'hui, on est sur des solutions qui améliorent largement ce qui existe, mais qui, j'en suis persuadé, dans les 15, 20, 30 ans à venir, vont être remplacées par d'autres solutions encore plus vertueuses sur le plan environnemental.

Comme je suis en 2021 et pas en 2051, pour l'instant, ce sont ces solutions-là qui peuvent être mises en application et qui ont aussi révélé leur efficacité, leurs vertus. C'est pourquoi nous avons proposé de mettre cela en application sur l'église Saint Martin.

Je devais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions*).

Y a-t-il des non-participations au vote ? (*Aucune*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour*).

(*La délibération 5 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur DEPRESZ, pour la délibération suivante.

6. Attribution du marché concernant la fourniture et/ou la fourniture et pose de signalétique dans les bâtiments communaux (suite au marché 2020A016 déclaré infructueux)

M. DEPREZ.- Dans le cadre d'achat et/ou d'achat et pose de signalétique dans les bâtiments communaux, la Ville de Liévin a engagé un appel d'offres ouvert conformément aux règles édictées par le Code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres du 11 février 2021 a retenu l'offre la mieux-disante suivante. C'est la société DECOPUB, située au 630 rue Blaise Pascal à Proville, pour un montant de marché maximum de 25 000 € HT par période.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune)*.

Je la mets au vote.

Qui est contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

(La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, pour la délibération suivante.

7. Location de deux camions plateau et un camion benne

M. DEPREZ.- Pour les besoins de la Ville concernant la mise à disposition de deux camions plateau pour le service des fêtes et un camion benne type paysagiste pour le service bâtiment – en précisant qu'ils pèseront moins de 3,5 tonnes et qu'ils seront loués sans chauffeur et sans entretien –, il s'agit de trouver un opérateur économique pour la location de ces trois camions.

La durée du marché est de 60 mois à compter du 1^{er} octobre 2021 pour se terminer le 30 septembre 2026.

Le montant prévisionnel est de 100 000 € HT pour toute la durée du marché.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif des années concernées.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues, sur cette délibération ? *(Aucune)*.

Qui est contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la délibération suivante.

VI. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

8. Liévin - Rue Degréaux - Parvis du foyer Maurice Mathieu - Cession au CCAS

Mme GERMA.- Il s'agit de délibérer sur une cession d'emprise en façade de la résidence autonomie Maurice Mathieu, d'une superficie de 498 m², au profit du CCAS, en vue d'y aménager un jardin ou un espace de convivialité et des cheminements et ce, à l'euro symbolique tous frais à la charge du CCAS.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GERMA.

Vous auriez pu préciser que tout cela était fait avec la contribution et la réflexion de nos résidents. Ces résidents ont quand même vécu une sale période. Cela leur a permis de se pencher sur un dossier intéressant qui va être lié à leur cadre de vie. Je pense qu'ils vont pouvoir se réapproprier cet espace, qui n'était plus le leur, et en faire un petit cocon.

Mme GERMA.- Puisqu'on parle de nos résidents, il faut ajouter qu'aucun de nos résidents n'a été touché par la Covid. Je pense qu'on peut une nouvelle fois et plus que jamais rendre hommage à notre personnel.

M. LE MAIRE.- Ils étaient d'une vigilance remarquable. C'est vrai qu'aucun de nos résidents n'a été touché par la Covid. Il faut le souligner parce que c'est quand même rare. Je serais curieux de savoir combien de foyers peuvent enregistrer une telle réussite, il ne doit pas y en avoir beaucoup, car on sait malheureusement que ces foyers où il y a des personnes âgées ont été cruellement touchés par la Covid.

Mes chers collègues, sur cette délibération, y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame GERMA à nouveau, pour la délibération suivante.

9. Liévin - Rue Salvador Allende - Cession d'une parcelle au CCAS

Mme GERMA.- Dans le cadre de la construction de la future crèche municipale, il s'agit d'une autre cession de parcelle au CCAS. C'est un terrain en nature d'espaces verts d'une superficie de 3 678 m². Cela va encore davantage enjoliver la rue et la crèche et, surtout, ce sera fonctionnel et un lieu de balade.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

J'ai d'ailleurs rencontré il y a peu les architectes de cette crèche, puisqu'ils nous ont soumis des propositions d'aménagement intérieur et en particulier quelque chose qui est très compliqué pour moi qui suis un peu daltonien, le choix des couleurs. Dans ce choix, je ne suis pas tout seul, sinon vous risqueriez d'avoir quelque surprise.

Je peux vous assurer que ce qui a été proposé par les architectes sur les différentes sections de cette crèche est remarquable. C'est une jeune équipe d'architectes – comme quoi il y a beaucoup de talents dans la jeunesse, il faut leur faire confiance –, des architectes remarquables. De plus, ce qui est intéressant, c'est que l'une de ces architectes est maman, elle a forcément ce regard de maman. Je pense que nous allons avoir une crèche tout à fait remarquable.

Mme GERMA.- À la fois sur l'agencement des différentes sections et, sans tout dévoiler, je peux dire que les teintes sont tout en douceur et elles répondent également à la façade qui est très colorée. Le parvis est en réponse avec à la fois la façade et l'intérieur. C'est franchement remarquable.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 9 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

J'ai d'ailleurs fait une demande au service technique, en particulier à Monsieur DEPREZ et à sa collègue qui s'y connaît mieux que lui en arbres et en aménagement paysager. Je vous rappelle que, à côté de cette crèche, nous allons aménager un parc paysager, une sorte de jardin public. Il y en a un dans le sud de Liévin, il y en aura un supplémentaire dans le nord, dans ce quartier des Marichelles qui est densément peuplé. Ils sont en train d'y réfléchir. Je devrais avoir des esquisses dans quelques semaines, nous aurons peut-être l'occasion de les présenter ici.

Madame MARTIN, sur la délibération suivante.

10. Liévin - Résidence La Sablière - Cession par la Commune d'un lot à bâtir

Mme MARTIN.- Lors de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence La Sablière à Liévin.

Ceci étant rappelé, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à ce jour, une nouvelle réservation lui a été adressée pour la résidence La Sablière.

Il est proposé la cession suivante : 556 m² à Monsieur BUSQUET Jason - Marœuil, pour 53 000 € HT. Cette vente sera assortie de deux conditions suspensives, l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MARTIN.

C'est l'avant-dernier, il n'en restera plus qu'un et ce lotissement de La Sablière sera terminé. Avis aux amateurs, il n'y a plus qu'un lot à vendre.

Je vous rassure, juste à côté, lorsqu'on regarde ce lotissement sur la gauche, vous avez des terrains qui ont été vendus à la société Tagerim. Un lotissement supplémentaire de 123 logements va être aménagé, avec du logement locatif, du logement en accession à la propriété et également un béguinage privé et quelques lots libres, un programme tout à fait diversifié. Le permis d'aménager de ce projet Tagerim devrait nous arriver prochainement. Lorsqu'on est au permis d'aménager, on est encore loin avant de voir arriver les premières pierres, mais c'est un bon signe. Je pense que, après, il faut deux ou trois ans pour que les choses puissent être engagées et que cela se voie. En tout cas, cela montre bien que ce secteur plaît beaucoup. Nous avons de belles réalisations sur ce domaine.

Sommes-nous d'accord sur La Sablière ?

(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Mame BELCIO, pour la délibération suivante.

11. Liévin - Rue La Bruyère - Convention de servitude entre Enedis et la Ville

Mme BELCIO.- Nous avons reçu de la société Enedis une convention de servitude permettant à celle-ci le passage d'une canalisation souterraine dans cette parcelle.

Cette convention confère à Enedis les droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 48 mètres, ainsi que ses accessoires.
- Etablir si besoin des bornes de repérage.
- Poser sur socle un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires.

- Effectuer l'élagage, l'abattage et le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité et qui gênent la pose ou pourraient par leur croissance occasionner des dommages aux ouvrages.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELCIO.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Je la mets au vote.

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

12. Signature de la convention OPAH-RU avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, l'ANAH et les Villes de Lens, Liévin et Harnes

M. DARRAS.- Il s'agit de la convention OPAH-RU avec la Communauté d'agglomération, l'ANAH et les Villes de Lens Liévin et Harnes.

Pour mémoire, la compétence habitat appartient à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Afin de résorber les fragilités identifiées au sein du parc privé des centres-villes de Lens, de Liévin et de Harnes, la Communauté d'agglomération a réalisé une étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU). Cette étude a permis de définir un programme d'actions, des périmètres d'intervention, des objectifs qualitatifs et quantitatifs, ainsi que des engagements financiers induits.

À l'issue de l'étude, une convention avec l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) est proposée pour une durée de cinq ans sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération en lien avec les communes concernées. C'est l'objet de la présente délibération.

Cette convention intègre plusieurs volets.

- Un volet incitatif : l'accompagnement des propriétaires privés, bailleurs et occupants, dans leurs travaux de réhabilitation.
- Un volet coercitif : requalification d'immeubles pour lesquels une étude complémentaire sera lancée en vue de la mise en place d'une opération de restructuration immobilière et ce, afin d'arrêter la liste des immeubles et les modalités techniques et financières.
- Un volet sur les copropriétés, qui consiste à accompagner les copropriétaires dans une démarche de diagnostic et de travaux afin de traiter les copropriétés dégradées.
- Un volet patrimonial pour valoriser et accompagner les travaux de ravalement de façades sur un périmètre dédié.
- Enfin, divers volets complémentaires : lutte contre la vacance, regroupement de petits logements, création d'accès indépendant permettant un meilleur accès aux logements des étages.

La CALL, en lien avec la Commune, mettra en œuvre une mission de suivi-animation permettant notamment l'attribution de primes sur fonds propres de la Communauté d'agglomération et un accompagnement par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat.

L'engagement de la Ville porte sur :

- la mise en œuvre territoriale de la convention sur le périmètre préalablement défini par l'étude opérationnelle,

- le lancement d'une étude complémentaire relative à la mise en place d'une opération de restructuration immobilière avec, le cas échéant, la possibilité de faire réaliser des travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires,
- la mise en place d'une aide aux façades.

Sur ce dernier point, il vous est proposé d'acter le principe d'accompagnement des propriétaires dans le périmètre d'intervention par une subvention de la Ville à hauteur de 1 500 €. Cette aide interviendrait en complément d'une subvention de l'Agglomération à hauteur de 1 500 € par façade, ainsi que d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 25 % des dépenses éligibles dans la limite de 5 000 € HT par façade.

L'étude pré-opérationnelle a permis de fixer un objectif de rénovation de 69 façades sur notre centre-ville et sur la durée de la convention qui est de cinq ans.

Ainsi, l'accompagnement financier prévisionnel de notre Commune peut être estimé à 103 500 €, soit en moyenne 20 700 € par an.

En conclusion, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention OPAH-RU telle qu'annexée à la présente délibération, à mettre en place le plan d'actions correspondant, à solliciter les financements aux taux les plus élevés et de valider le principe de l'instauration sur un périmètre identifié d'une aide aux façades de 1 500 € conditionnée au versement complémentaire des aides de la Communauté d'agglomération et de l'ANAH, d'autoriser enfin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des choses à ajouter à cette présentation complète faite par Monsieur DARRAS ? *(Aucune observation).*

J'ai juste une chose à dire. Je pense que nous l'avons mis sur le site Facebook de la Ville de Liévin. Pour celles et ceux qui entreprennent des travaux de rénovation, de réhabilitation et en particulier sur le plan énergétique dans leur maison lorsqu'ils sont propriétaires, n'oubliez jamais qu'il y a de très bons spécialistes au point info énergie qui a été mis en place par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Je n'ai pas eu l'occasion d'aller les voir, mais d'autres ont eu l'occasion d'y aller. On a des gens qui sont des vrais spécialistes de la question. Je vous encourage à y aller et surtout à le faire savoir autour de vous parce que, dans ce domaine, on peut parfois tomber sur quelques margoulines. Il vaut mieux prendre la précaution d'aller voir ces spécialistes parce qu'il semble qu'ils sont vraiment de très bons conseils et ils savent se mettre au niveau qui est le nôtre dans ce domaine-là. C'est parfois compliqué, il y a de multiples choses qui existent, on s'y retrouve très difficilement, on ne sait pas toujours quelle est la bonne solution à mettre en œuvre. N'hésitez donc pas à le faire savoir autour de vous, je sais que ce sont des gens qui vont être de précieux conseils.

Je mets cette délibération au vote.

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame Sophie RUSIN.

13. Blendecques - Lieudit Château de l'Hermitage - Convention de servitude entre Enedis et la Ville

Mme RUSIN.- Le château de l'Hermitage, situé à Blendecques, a été vendu en 2019 par la Commune à Monsieur et Madame Guyot. Le solde, actuellement occupé par une maison d'enfants et d'adolescents de l'EPDEF dans le cadre d'un bail emphytéotique de longue durée, est toujours la propriété de la Ville.

Afin de permettre à Monsieur et Madame Guyot la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'amélioration du réseau électrique, il serait nécessaire de consentir une convention de servitude à titre gratuit permettant à Enedis le passage d'une canalisation souterraine dans les parcelles cadastrées section AK n° 463 et 468.

L'EPDEF a informé de son accord par mail en date du 24 janvier 2021.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUSIN.

Etes-vous allé à Blendecques ?

Mme RUSIN.- Oui et encore actuellement.

M. LE MAIRE.- Une partie de ce domaine est donc encore à la Ville de Liévin avec un bail emphytéotique accordé à l'EPDEF et une partie a été vendue à un notaire de Saint-Omer. Il a pourtant connu plein de problèmes, il y a eu le feu, etc. Il doit bien aimer ce secteur-là parce qu'il a engagé des travaux. Il serait fort intéressant un jour que j'aie vu ce qu'il a fait de ce domaine. Je pense qu'il est tombé amoureux de ce coin-là, je crois que c'est surtout sa femme qui l'a convaincu d'aller à cet endroit.

Mes chers collègues, cela nous rappelle des tas de souvenirs.

Y a-t-il des votes contraires sur cette délibération ? (*Aucun*).

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour la délibération suivante.

14. Liévin - Résidence les Primevères - Conventions de travaux entre l'Association syndicale libre (ASL) - Les Primevères et la Commune de Liévin

M. GOGUILLON.- Il s'agit d'une convention portant sur la réalisation de travaux de reprise d'un mur de soutènement et de création de nouveaux trottoirs par la pose d'enrobé. Ces travaux seront réalisés préalablement à l'incorporation de ces voiries dans le domaine public communal.

La Ville prendra à sa charge 3 152,34 € et la SIA devra régler la somme de 18 388,57 €.

Le Conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- C'est une très bonne nouvelle pour cette résidence des Primevères parce que les espaces publics avaient besoin d'une rénovation. C'était un peu complexe parce que les régimes juridiques étaient différents entre les uns et les autres, mais nous avons abouti à ce dossier et je pense que, pour les locataires de cette résidence, la vie va un peu changer.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur Bernard MIKOLAJCZYK, parlez-nous des pistes cyclables.

15. Avenant à la convention de reversement de subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables temporaires

M. MIKOLAJCZYK.- Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention entre la Ville de Liévin et la Communauté d'agglomération relative au reversement d'une subvention de l'ADEME pour la réalisation d'un projet d'aménagement cyclable temporaire.

À Liévin, le tronçon de la rue Jacquard a été retenu par l'ADEME pour une subvention de 7 552 € représentant 50 % du coût des travaux dont le montant s'élève à 15 104 €. Les travaux ont été réalisés par la Ville et la convention prévoit un reversement par la CALL de la subvention reçue de l'ADEME. Le préfet

du Pas-de-Calais a souhaité attribuer une aide supplémentaire au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour l'ensemble de ce projet. À ce titre, une subvention complémentaire pour le tronçon liévinois a été attribuée pour un montant de 2 998 €. Cela porte donc l'accompagnement financier à 10 547 €, ce qui correspond à 69 % du coût des travaux.

Il convient d'autoriser la signature de cet avenant à la convention initiale pour permettre le reversement de cette subvention complémentaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MIKOLAJCZYK.

69 % de subvention, c'est quand même un beau résultat. Si on pouvait arriver à 69 % sur tous les dossiers, il y aurait des grues partout.

En tout cas, je vous remercie, Monsieur MIKOLAJCZYK, parce que vous vous êtes penché sur ce schéma de pistes cyclables à Liévin et on voit que les choses avancent. Elles avancent à leur rythme, mais nous l'avons toujours dit. Il n'y aura pas de miracle, cela ne va pas être fait du jour au lendemain, on n'aura pas un réseau de pistes cyclables qui va émerger comme cela d'un seul coup, mais Paris ne s'est pas fait en un jour. Le réseau de pistes cyclables à Liévin ne se fera pas en un jour, mais il se fait petit à petit et je vous remercie de votre attention sur ce sujet.

Est-ce que nous acceptons l'aide supplémentaire de Monsieur le Préfet ?

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE, pour la délibération suivante.

16. Liévin - Quartier Vent de Bise - Clôture de la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de l'Institut d'éducation motrice Paul Dupas

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je vais essayer de résumer la chose clairement.

En juillet 1994, la Ville signe une convention de concession pour l'aménagement d'une partie du quartier du Vent de Bise pour 25 ans avec la SEM de l'époque, Artois développement, aujourd'hui Territoires 62. Un bail emphytéotique a ensuite été signé entre la Ville et la SEM le 23 octobre 1995 pour une durée de 25 ans ayant pour objet le transfert de propriété nécessaire en particulier à l'opération de construction de l'IEM.

25 ans après, soit le 24 octobre 2020, la Ville devient donc propriétaire de l'immeuble et des VRD. Selon la convention signée, la Ville s'est engagée à participer à l'équilibre de l'exploitation suite à la volonté de la Caisse des dépôts et consignations. Il en résulte un bilan de clôture au 31 octobre 2020 qui fait apparaître un déficit de 230 759,04 € restant à régler à Territoires 62 et qui correspond à un négatif de 271 209,98 € et à un reste à encaisser de 40 450,94 €.

Le Conseil est donc appelé à approuver le bilan de clôture présenté par Territoires 62 et que vous avez dans la délibération, à s'acquitter de la somme de 230 759,04 € représentant le déficit restant à régler à la SEM Territoires 62 et enfin à donner au maire ou à son représentant le droit de signer le bilan de clôture et de donner quitus à Territoires 62.

Il faut préciser que le droit de préemption urbain qui était délégué à Territoires 62 dans le périmètre de la convention de concession revient à la Commune.

Une convention d'occupation a été établie entre la Ville de Liévin, devenue propriétaire des locaux de l'IEM Paul Dupas, et l'APF, association occupant les lieux.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette proposition.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE, je pense que vous avez su synthétiser quelque chose qui est assez complexe. C'est le droit français dans tous ses mystères et sa complexité. Monsieur LEJEUNE vous l'a résumé ; sinon, cela fait des pages et des pages.

Mes chers collègues, avez-vous des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Je précise que nous passerons une autre délibération sur l'ITEM puisque, bien évidemment, nous allons régler cette situation.

Cet établissement est inaliénable, il sera pour toujours propriété de la Ville de Liévin. C'est ainsi dans le droit français, mais vous imaginez bien que je n'ai pas vocation à avoir ce bâtiment en gestion. Je vous proposerai donc lors d'un prochain Conseil municipal, lorsque nous aurons réglé tout cela avec l'association des paralysés de France, qu'un bail emphytéotique soit cédé à l'euro symbolique au bénéfice de l'APF qui en aura à la fois l'usage mais aussi l'entretien, la maintenance et l'ensemble des travaux qui seront nécessaires dans l'avenir. Je pense que c'est la meilleure solution qui peut être mise en œuvre dans ce domaine. En attendant de pouvoir vous soumettre cette délibération, nous aurons un loyer de 14 000 € qui a été décidé, mais j'espère que nous aboutirons le plus vite possible avec l'APF, dans l'intérêt de l'APF et du nôtre, pour que, très rapidement, ce bail emphytéotique soit signé, sans doute sur 99 ans.

Sommes-nous d'accord là-dessus ?

(*La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

17. Liévin - Rue du Docteur Biat - Projet de résidence seniors services

M. DARRAS.- Il s'agit, Monsieur le Maire, de l'ancien institut médico-professionnel de la vie active, rue du Docteur Biat.

Une convention avait été signée avec l'Etablissement public foncier en 2012 afin que celui-ci procède à l'acquisition, puis à la démolition des bâtiments. La Commune s'était engagée à racheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix le bien acquis par l'EPF au plus tard le 5 novembre 2019.

Par délibération en date du 12 avril 2018, le Conseil municipal avait demandé à l'EPF du Pas-de-Calais de signer une promesse de vente avec la société Capelli en vue de la construction d'une résidence seniors services de 90 logements.

Malheureusement, depuis cette date, l'opérateur initialement retenu n'a pas pu concrétiser son projet. Un permis de construire a bien été déposé, mais n'a jamais été complété.

En conséquence, la Commune a poursuivi ses recherches d'investisseurs intéressés par le site, dont le groupement Duval, Foncière de l'Erable (filiale du Crédit Agricole), Nouvelles Sylphides, GBL, pour un projet de construction d'une résidence seniors services comptant 120 logements, un restaurant et une micro-crèche. Bien que la convention avec l'EPF soit aujourd'hui échue, ce dernier s'est montré séduit par le projet et a accepté de céder directement à ce nouvel investisseur les parcelles concernées d'une superficie cadastrale de 6 936 m² au prix de 643 161,80 € TTC.

Il s'agit d'un projet totalement privé, qui viendra en complément des opérations actuellement en cours de développement sur le foyer Vanhollenbecke (81 logements avec Clésence et Maisons Marianne), le projet sur la rue du Chevalier de la Barre pour 33 logements avec Mobicap, mais également les EHPAD Gisèle Hernu et Denise Delaby établissements déjà présents sur notre commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Comment transformer une mauvaise nouvelle en bonne nouvelle. Faute d'avancer dans le dossier Capelli, nous avons continué notre prospection et nous sommes tombés sur la société Duval, sachant que, derrière Duval, c'est le Crédit Agricole, il y a du sérieux. J'ai eu l'occasion de les rencontrer et, effectivement, en une

rencontre, on voit tout de suite qu'on est sur des choses bien faites, sérieusement menées, des gens extrêmement compétents.

120 logements vont donc être réalisés à cet endroit-là, une résidence qui repose exclusivement sur de l'investissement privé.

Je rappelle que, si nous n'avions pas eu cela, nous aurions dû déboursier les 643 000 € parce que, sur ce secteur, ce n'était qu'un portage foncier de l'EPF. Or, dans un portage, il y a un début et une fin et, à la fin, c'est la collectivité qui doit racheter les terrains. Cela nous est donc évité grâce à ce projet qui, en plus, va surtout apporter un service complémentaire dans cette ville de Liévin, c'est du logement pour personnes âgées, privé. Or, cela manque. Combien de fois ai-je pu rencontrer des personnes âgées qui ne pouvaient pas entrer dans le locatif social parce qu'elles ne respectaient plus les critères. C'est une belle opération qui, en plus, est intergénérationnelle puisqu'une micro-crèche va être intégrée dans ce bâtiment, ainsi que toute une série de services apportés à nos anciens, en particulier ce restaurant. C'est donc un très beau projet que vous aurez l'occasion de découvrir.

D'ailleurs, est-ce qu'il n'y a pas une esquisse dans le dossier ?

M. DARRAS.- J'avais sollicité une projection. Si nous avons été dans la salle du conseil municipal, cela aurait été facile, mais là, c'était compliqué.

M. LE MAIRE.- Je le redis, Monsieur KUZNIAK, quand on peut mettre une petite esquisse, c'est quand même mieux pour que le Conseil puisse voir ce qui va être réalisé.

En tout cas, Mobicap, 33 logements, je rappelle que c'est déjà complet, ils ont tout vendu.

Je le redis à celles et ceux qui veulent investir. Parfois, on me dit que c'est un peu compliqué de réaliser des choses sur le bassin minier, qu'il n'y a pas toujours la clientèle. J'observe que ce n'est pas le cas à chaque fois qu'il y a des opérations chez nous. Mobicap a tout vendu en neuf mois de temps. Expliquez-moi pourquoi certains ont encore quelque doute sur la capacité à investir sur le bassin minier. Il y a un marché, l'opération de Mobicap le montre et cette opération avec Duval le montre à nouveau. Venez donc chez nous, il y a un marché, cessez d'être frileux.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BECQUET, pour la délibération suivante. Là encore, c'est une opération un peu compliquée.

18. Liévin - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat - EHPAD Denis Delaby - Bail emphytéotique administratif (BEA) entre la Commune et l'Association hospitalière Nord Artois-Clinique (AHNAC)

M. BECQUET.- La Ville de Liévin est propriétaire de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Denise Delaby en centre-ville.

La convention d'occupation par l'AHNAC se termine le 31 décembre 2020. Par avis du 30 novembre 2020 du service du Domaine, le montant de la redevance annuelle a été évalué à 230 500 €. Compte tenu des travaux très importants de rénovation et d'agrandissement (trois chambres supplémentaires) et de mise en conformité selon les nouvelles normes ERP (établissement recevant du public) des établissements de soins, les travaux selon un devis très circonstancié s'élèvent à 4 867 870 €.

Afin que l'AHNAC poursuive sa mission d'intérêt général et pour le bien-être des résidents, Monsieur le Maire propose de conclure un bail emphytéotique aux conditions suivantes : durée 99 ans, redevance symbolique à 1 € pour cette durée, réalisation des travaux par l'AHNAC et poursuite par l'AHNAC de la gestion de l'établissement.

En fin de bail, la Commune de Liévin récupérera le bien avec toute la rénovation et l'entretien réalisés par l'AHNAC.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la signature par Monsieur le Maire du bail emphytéotique administratif aux conditions sus-énumérées.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECQUET.

Je vous le signale, je voulais vendre le bâtiment, mais – là aussi, ce sont les mystères français –, si je veux vendre le bâtiment, il faut d'abord que je le désinfecte, mais, pour désinfecter, il faut que les locataires, nos anciens qui sont dans cet EHPAD, aillent ailleurs pendant un an. Vous imaginez bien que c'est totalement infaisable.

Du coup, comme pour l'APF, nous sommes sur la solution du bail emphytéotique, bien évidemment à l'euro symbolique, ce qui nous débarrasse de toutes les charges liées à la maintenance, à l'entretien, etc. De plus, ce qui est une bonne nouvelle pour Liévin, cela va permettre à cet EHPAD de s'agrandir et de se moderniser, puisque 5 M€ de travaux y sont prévus. C'est vrai que cet EHPAD a besoin d'être modernisé, comme tout équipement, puisque, si vous ne modernisez pas, si vous ne vous adaptez pas au goût du jour, petit à petit, il est moins réputé, on a moins envie d'y venir. 5 M€ de travaux, c'est 5 M€ d'activité et donc d'emplois occupés à Liévin. C'est donc une bonne nouvelle à la fois pour les résidents et pour le dynamisme économique de notre territoire.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PLANARD, pour la délibération suivante.

19. Liévin - Chemin de Varsovie - Désaffectation et déclassement

Mme PLANARD.- Il s'agit de constater la désaffectation du chemin de Varsovie. Ce chemin d'une superficie de 902 m² est en nature de champ. Il est proposé de le déclasser en vue de sa cession à Territoires 62 dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité de Vivalley Campus.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).*

(La délibération 19 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, pour la délibération suivante.

VII. ÉNERGIE

20. Ecomobilité - Aides aux particuliers - Dossiers de M. WALLEZ, Mme PARENT, M. LAMPER et Mme BAILLY

Mme CHIARELLO.- Par la délibération du 12 janvier 2021, la Ville s'est engagée pour le développement des mobilités douces chez les particuliers en adoptant un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique et de trottinette électrique.

Ce soir, il est présenté quatre dossiers déposés par des Liévinois qui se sont portés acquéreurs de vélo à assistance électrique.

Il s'agit de :

- Monsieur Frédéric WALLEZ, domicilié 14 rue Florent Evrard à Liévin. Son dossier reçu le 19 janvier 2021 s'avère complet et remplit toutes les conditions nécessaires au versement de la prime de 250 € correspondant au forfait fixé.
- Madame Josette PARENT, domiciliée 18 rue Verdi à Liévin. Son dossier reçu en mairie le 20 janvier 2021 est complet et remplit les conditions nécessaires à l'obtention de la prime de 250 €.
- Monsieur Sylvain LAMPER, domicilié 162 rue Jules Ferry à Liévin. Son dossier déposé en mairie le 25 janvier 2021 est complet et répond aux conditions nécessaires au versement de la prime de 250 €.
- Madame Christelle BAILLY, domiciliée 1 impasse Burie à Liévin. Son dossier déposé en mairie le 28 janvier 2021 est complet et remplit les conditions nécessaires au versement de la prime de 250 €.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général, allons-nous être obligés à chaque fois de passer les délibérations ?

M. KUZNIAK.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous y aurez donc droit à chaque Conseil municipal, parce que je peux vous assurer que cela marche bien. Je peux déjà vous dire que, au prochain Conseil municipal, vous aurez d'autres dossiers. C'est une très bonne chose, cela veut dire que nous ne nous sommes pas trompés et j'en suis particulièrement heureux, cela veut dire qu'il y avait un besoin.

Je peux vous le dire, Monsieur MOMPEU, il y a quelques fournisseurs locaux qui sont particulièrement heureux. Ils nous ont appelés pour nous demander ce qu'il se passait à Liévin pour que les gens achètent ainsi des bicyclettes et des trottinettes. Ils se sont donc rapprochés de nous, parfois même pour proposer des partenariats. Nous ne nous sommes donc pas trompés. Madame CHIARELLO, félicitations.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, allons-nous être également d'accord pour que la bibliothèque soit gratuite ?

VIII. CULTURE

21. Gratuité de l'adhésion à la bibliothèque municipale

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, la délibération porte un titre très clair. Je ne vais donc pas m'étendre.

M. LE MAIRE.- J'aimerais, Madame VANCAILLE, que vous nous disiez quelles vont être les évolutions possibles de la bibliothèque.

Mme VANCAILLE.- Cette bibliothèque va être gratuite pour tous, Liévinois et non Liévinois.

Cette bibliothèque essaye de s'ouvrir vers les jeunes. Il y aura notamment un point café. Il s'agira de permettre aux jeunes de venir boire une boisson et de toucher les livres.

Il y aura un deuxième point, toujours vers les jeunes qui parlent de médiathèque. Dans cette bibliothèque, il y a des livres, mais il y a aussi des CD, des vinyles, il y aura bientôt des jeux, tout ce qui intéresse nos jeunes. Le but est de faire entrer le plus de jeunes possibles dans cette bibliothèque, Liévinois et non Liévinois. Le but, c'est la culture et c'est gratuit pour tous.

M. LE MAIRE.- Je l'ai souhaité et Madame VANCAILLE a travaillé cette question. J'espère que nous pourrons la mettre en œuvre le plus rapidement possible. Il ne faut plus que les bibliothèques soient ces lieux un peu calfeutrés, intimistes, où on ne doit pas faire de bruit, où on avance à pas de velours, où se demande

toujours si on ne va pas gêner. Je souhaite qu'elles soient aussi des lieux de rencontre entre les uns et les autres, où on a envie de venir, où on peut boire un café ou un jus d'orange, bien évidemment bio, fait par les producteurs locaux. Je veux que ce soit un lieu agréable, un lieu de vie. Evidemment, une bibliothèque est un endroit où on vient lire et prendre des livres, mais cela doit être aussi un lieu de vie où on a envie de venir. On va y mettre de la vie, du numérique, de la vidéo, des choses qui vont faire vivre ce lieu.

De plus, cette bibliothèque est très belle, elle est relativement grande. On a récupéré une cellule commerciale juste à côté, l'ancien chocolatier, pour créer ce lieu de vie. Dans les mois qui viennent, nous devrions avoir une bibliothèque qui va être revisitée et j'en suis particulièrement heureux. Je remercie Madame VANCAILLE de s'y être penchée. C'était une demande ancienne et je pense qu'elle va aboutir.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

22. Projet artistique et budget prévisionnel 2021 du centre culturel Arc en Ciel

Mme VANCAILLE.- Il s'agit ici de vous présenter le projet artistique d'Arc en Ciel, sachant qu'il va de septembre à juin et est étalé sur deux ans. Vous avez en annexe toutes les programmations.

Malgré le contexte, Arc en Ciel déploie tous ses efforts pour être présent partout où il peut l'être. Tous les spectacles ont été déplacés vers les écoles, vers le foyer Matthieu, pour les personnes âgées isolées, vers l'IEM pour les handicapés. Il se réinvente tous les jours. Chaque fois qu'ils peuvent réinventer un spectacle, ils le maintiennent et ils le font autrement.

M. LE MAIRE.- Cela nous permet aussi de soutenir les acteurs culturels. Franchement, je ne sais pas comment ils font pour traverser cette période. Ils sont sans contrat. Ils doivent être dans une précarité la plus totale. Il est grand temps que l'on retourne à une normalité parce que ces gens-là ont dû vivre une année cauchemardesque.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, pour les cités éducatives. Disons que réparation a été faite dans ce domaine par les services de l'État.

IX. SCOLAIRE

23. Cités éducatives

Mme SADOUNE.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

Vous avez été informés fin janvier de l'inscription de la Commune de Liévin au titre des cités éducatives, un label d'excellence qui a vu le jour en 2019.

Ce label permet aux territoires inscrits au titre de la politique de la ville et aux quartiers en politique de la ville et réseau d'éducation prioritaire d'obtenir des moyens pour conforter les objectifs qui sont ceux du rôle de l'école, de la réussite éducative, d'assurer la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les populations âgées de 0 à 25 ans. C'est un principe qui permet de conforter les actions qui sont déjà mises en place en la matière sur le territoire communal et de renforcer le partenariat avec l'ensemble des services concernés qu'ils soient de l'État, de la Caisse d'allocations familiales ou des associations, afin d'offrir à notre jeunesse un maximum de chance, à l'instar de ce qui peut être fait sur la réussite éducative et au-

delà, en matière d'éducation et quels que soient les champs de l'éducation. Bien entendu, la culture est concernée, ainsi que le temps scolaire, le renfort auprès des populations en situation de handicap, un champ qui s'offre à nous et que l'on ne peut pas rater.

Pour cela, les équipes se sont d'ores et déjà penchées sur le sujet et nous sommes en train d'y travailler. Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer d'éventuelles conventions et à mettre en œuvre tout ce qu'il pourra faire pour que nous puissions être inscrits au titre des cités éducatives qui sont mises en œuvre et proposées par les services de l'État.

M. LE MAIRE.- C'est une juste réparation. En effet, il y a eu quelques communes du Pas-de-Calais. Pouvez-vous les rappeler, Madame SADOUNE ?

Mme SADOUNE.- Lens, Arras et Calais.

M. LE MAIRE.- Or, franchement, la Ville de Liévin remplissait tous les critères pour être intégrée dans ces cités éducatives. À notre grande surprise, nous ne l'avions pas été. Réparation est donc faite et d'ailleurs comme pour Avion, puisqu'Avion a aussi été retenue cité éducative.

Cela va nous apporter des moyens supplémentaires. C'est une bonne chose pour notre jeunesse et il y en a besoin dans ce domaine. Rien n'est de trop quand on aborde la jeunesse. Tout ce qui peut être pris doit être pris et tout ce qui doit être renforcé doit l'être. À ce titre, je suis satisfait que nous soyons désormais cité éducative.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que je puisse engager la Ville de Liévin dans cette cité éducative ?

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, pour la délibération suivante.

X. JEUNESSE

24. Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2021

25. Renouvellement contrat colonie avec la CAF du Pas-de-Calais 2021

Mme SADOUNE.- Je vous propose de faire une présentation de ces deux délibérations puisqu'elles concernent toutes les deux les séjours et colonies de vacances de la collectivité.

La première nous permet de délibérer sur le quotient qui est proposé et le coût des colonies de vacances.

Dans la seconde, il s'agit de délibérer sur le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais. C'est un exercice que nous menons chaque année.

Nous vous proposons de délibérer sur ces deux projets.

M. LE MAIRE.- Ce sont des délibérations habituelles. Chaque année, nous sommes obligés de les passer.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord sur ces délibérations ?

(Les délibérations 24 et 25 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BETREMIEUX, pour la délibération suivante.

XI. COHÉSION SOCIALE

26. Avenant n° 1 aux conventions sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs pour la période 2021-2022

Mme BETREMIEUX.- Monsieur le Maire, en délibération du 8 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'avenant sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs pour les années 2021 et 2022. Il était convenu de se revoir au cours du premier trimestre 2021 si besoin d'ajustement du programme d'action, ce qui est le cas.

Au regard du montant biennal engagé, soit 134 134 €, il convient de permettre à la SIA Habitat d'inscrire des engagements sur la totalité des lignes, excepté les lignes « renforcement de la présence du personnel de proximité », « animation, lien social, vivre ensemble » et « gestion des déchets et encombrants/épaves ».

Il est nécessaire de donner pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour toutes pièces afférentes à cette affaire, dont l'avenant n° 1 à la convention initiale est annexé à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BETREMIEUX.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

C'est un travail qui est fait avec nos bailleurs sociaux. Je ne vous cacherais pas que je leur ai demandé sur cette exonération que ce qui sera réalisé soit des choses vues, des choses concrètes. Parfois, il y a des opérations dont on ne voit pas tellement le résultat ou, en tout cas, c'est difficile à imaginer. J'ai demandé que, à ce titre, les opérations engagées se traduisent par des choses concrètes pour les locataires de ces bailleurs.

Ce sont souvent des petits travaux, mais on sait bien que les petits travaux dans les résidences sont souvent extrêmement importants, ils peuvent changer le quotidien de beaucoup. C'est dans cette direction que cette délibération vous est proposée.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, pour la délibération suivante.

27. Développement territorial - Politique de la Ville programme d'actions 2021

Mme SADOUNE.- On vous a présenté lors du dernier Conseil municipal un préprogramme d'actions au titre de la programmation 2021 pour la politique de la Ville.

Aujourd'hui, nous vous proposons et présentons le programme d'actions qui a été vu et présenté au comité des financeurs, qui réunit les services de l'État, de la Région et de la Communauté d'agglomération face auxquels nous avons argumenté les dossiers pour lesquels les associations ou les services ont déposé des demandes de subvention.

Nous avons 33 projets pour un montant total de 1 107 000 € et une enveloppe financière pour la Ville de 229 516 €.

M. LE MAIRE.- Pas d'observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame LEROY, pour la délibération suivante.

28. Adhésion à l'association « Uniformes en danger »

Mme LEROY.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du souhait d'adhérer à l'association « Uniformes en danger » dont le siège social est basé à Melun, laquelle œuvre sur le territoire liévin.

Cette association a pour but de soutenir toutes les forces de l'ordre confondues, de soutenir les forces de l'ordre victimes, ainsi que leur famille, d'organiser des manifestations pour défendre tous les agents de la fonction publique d'État et des collectivités locales œuvrant dans le domaine de la sécurité.

L'adhésion annuelle pour notre commune est de 10 €. Les crédits sont inscrits au budget 2021.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette association.

M. LE MAIRE.- Je vous propose cette adhésion. La présidente fait un travail tout à fait remarquable dans ce domaine, totalement bénévole.

À ma grande surprise, elle ne demandait même pas une subvention ou quoi que ce soit, elle voulait simplement une adhésion à son association.

Je vous propose que nous adhérons à cette association qui vient en aide à des gens qui, parfois, sont mis en danger.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Lionel FLAMENT, pour la délibération suivante.

XII. SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE

29. Convention de coordination entre la police municipale de Liévin et les forces de sécurité de l'État

M. FLAMENT.- Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de la coordination des interventions de la police municipale et des services de sécurité de l'État, le Code de sécurité intérieure prévoit la signature d'une convention, comme le précise le décret du 2 janvier 2012. Celle-ci a pour objectif de définir les rôles respectifs entre les services de police ainsi que les modalités de coordination.

À noter que cette convention est obligatoire lorsque les effectifs de la police municipale sont supérieurs à cinq agents et qu'elle doit être renouvelée tous les trois ans comme le prévoit la réglementation.

Aujourd'hui, il y a lieu de renouveler cette convention qui avait été signée le 22 février 2018.

Les membres du Conseil municipal sont appelés à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- C'est la reconduction d'une convention qui a été signée en 2018, qui s'adapte bien évidemment à l'actualité puisque vous savez que la police est passée à 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Cela permet donc d'actualiser la réalité du moment, ces changements d'horaires et d'intervention de nos policiers municipaux.

Je dirai que, en ce moment, ils ne sont pas forcément mécontents. Pour ceux qui travaillent la nuit, c'est un peu calme en ce moment du fait du couvre-feu. Ce ne sont pas les nuits parfois agitées qu'ils peuvent connaître et tant mieux.

Sommes-nous d'accord sur cette convention ?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues élus, nous prenons ici connaissance de l'organisation entre la police municipale de Liévin et les forces de sécurité de l'Etat. Il y est déterminé le rôle et les compétences d'intervention de notre police municipale.

Nous y prenons aussi connaissance de leur armement (tonfas, flash-ball, pistolet à impulsions électriques, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes).

Or, dans cette convention, nous pouvons y lire en page 9 : « *Lors d'événements risquant de mettre en danger l'intégrité physique des agents de police municipale en patrouille, par exemple lors d'un vol à main armée, les effectifs du commissariat de police municipale en informent immédiatement la police municipale dès qu'ils en ont eu connaissance* ». En page 13, chapitre 16, concernant les interpellations, « *les policiers municipaux peuvent appréhender l'auteur d'un crime ou délit flagrant et le conduire devant l'officier de police judiciaire compétent* ». Malheureusement, pour le premier cas de figure, ils ne peuvent pas toujours être prévenus faute de renseignements. Pour le deuxième cas, parfois, l'individu appréhendé peut être dangereux et armé.

Même lors d'un simple et banal contrôle qui pourrait paraître anodin à la base, de nos jours, nos policiers municipaux ne sont plus en sécurité.

Bien sûr, en ce moment, la nuit, ils sont tranquilles avec le couvre-feu, mais, devant des délinquants de plus en plus imprévisibles, devant des individus mieux armés qu'eux, nos policiers municipaux sont de plus en plus en danger. Leurs moyens de défense deviennent de plus en plus faibles par rapport à la délinquance. La délinquance ne se combat pas avec des sucettes. La délinquance est grandissante. Nos policiers municipaux vont avoir de plus en plus de mal à y faire face et vont être de plus en plus en danger s'ils sont moins bien armés que les délinquants face à eux.

Il est urgence de protéger nos policiers municipaux. Ils nous protègent, il est de notre devoir de les protéger.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELAPORTE.

Nous n'allons pas refaire le débat ici, nous l'avons eu. Vous le savez, je vais faire une consultation toute simple, sur la base d'un questionnaire qui sera envoyé par « Le Liévinois ». Répondront celles et ceux qui le veulent et ce sont toujours ceux qui s'expriment qui ont raison. À partir de ce questionnaire et de ce rendu de l'avis de la population, je prendrai ma décision. Vox dei vox populi, c'est ma méthode. Je préfère me reposer sur ce que pense la population. Je pense que ni vous ni moi n'avons la science infuse. On verra ce que cette consultation donnera et, en fonction de cette consultation, nous serons peut-être effectivement amenés à délibérer pour armer nos policiers municipaux.

Quant au tableau apocalyptique que vous dressez, on peut tous en rajouter, on peut dramatiser. En tout cas, à Liévin, nous n'avons pas encore rencontré ces choses-là, nous n'avons pas encore vu d'individu armé agresser un policier municipal. Il y a déjà eu des coups, mais jamais d'agression avec une arme. Bien évidemment, cela peut arriver, comme c'est arrivé ailleurs.

La population tranchera, Madame DELAPORTE, car, sur ces sujets-là, j'aime toujours avoir confirmation du ressenti de ma population avant de prendre des décisions.

Mme DELAPORTE.- Est-ce que je peux me permettre de poser une question ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

Mme DELAPORTE.- Sur le fait de consulter la population, je suis tout à fait d'accord avec vous. J'aime également savoir ce que la population veut ou ne veut pas. Mais, est-ce qu'il n'y a pas un risque qu'il y ait beaucoup de votes en réponse à ce questionnaire pour ne pas armer la police municipale pour justement avoir plus de marges de manœuvre ?

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de solution magique. Il y a toujours les pour et les contre. Cela a au moins le mérite d'exister. Il y aura donc un questionnaire sur un « Liévinois », des explications totalement neutres seront apportées. Je dis bien qu'elles seront totalement neutres car, sur cette question-là, il ne faut pas orienter ce qui va être répondu. Je leur fais confiance. Répond celui qui veut. S'ils ne répondent pas, c'est que cela ne les intéresse pas, que c'est un sujet qui ne les préoccupe pas, qui ne semble pas important à leurs yeux. En tout cas, cela aura le mérite d'être fait et je me reposerai là-dessus pour vous soumettre une décision.

C'est ma méthode, je n'en ai pas d'autres à vous proposer. Bien évidemment, elle aura ses imperfections. Quelle que soit la méthode, elle a ses imperfections.

Je me souviens que, lorsque j'ai mis en place le référendum – il n'y a quand même pas mieux qu'un référendum –, la première chose qui m'a été reprochée par vos anciens amis, qui ne le sont plus aujourd'hui, a été pour dire qu'il n'y avait pas eu assez de participation et que cela ne voulait rien dire.

De toute façon, il y aura toujours quelque chose à dire sur ces sujets et sur cette méthode. Je préfère quand même mettre en place cette consultation, avec toutes ses imperfections, plutôt que de décider entre nous à 39. Je préfère, sur cette question qui est importante, avoir le ressenti de ma population.

Mme DELAPORTE.- Si je peux me permettre, je voudrais ajouter que ce n'est pas le fait de noircir le tableau. Je suis d'accord avec vous, nous nous réjouissons que, à ce jour, il n'y ait jamais eu ces cas de figure sur Liévin. Espérons que cela n'arrivera jamais, mais faisons en sorte de ne pas crier au secours et de ne pas appeler les pompiers quand la maison aura brûlé.

M. LE MAIRE.- Jamais. Je déteste cette méthode. Ce n'est pas parce qu'il s'est passé quelque chose que, d'un seul coup, je brandis ceci ou cela.

Cela peut arriver. J'espère que jamais cela n'arrivera, mais qui peut dire que cela n'arrivera pas ? Personne. Par contre, je pose la question : est-ce que le fait d'avoir une arme réglera la question ? Je n'en sais rien non plus.

C'est pourquoi, devant autant d'interrogations, je vais me reposer sur un ressenti qui me sera exprimé par ma population, aussi imparfaite soit cette consultation. Je trouverai toujours quelqu'un qui dira qu'il n'a pas reçu « Le Liévinois », qu'il ne l'a pas lu, qu'il n'a pas fait attention, etc. Je pense qu'il y aura un grand nombre de retours et que ce sera donc représentatif de ce que pense la population Liévinoise.

Je vous remercie en tout cas, Madame DELAPORTE, de cet échange, parce que nous devons l'avoir.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FLAMENT, pour la délibération suivante.

30. Autorisation de déployer la vidéoprotection sur le site du Percot liévinois et de renvoyer les images au centre de supervision de la police municipale de Liévin

M. FLAMENT.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur l'autorisation de déployer la vidéoprotection sur le site du Percot liévinois et de renvoyer les images au centre de supervision de la police municipale de Liévin.

En effet, suite à la constatation de dégradations et d'actes de malveillance réguliers sur le site, il est nécessaire d'y installer un système de vidéosurveillance. Le site étant géographiquement situé sur le territoire de trois communes, Avion, Eleu-dit-Leauwette et Liévin, la préfecture demande que les maires autorisent par délibération le renvoi d'images au centre de supervision de la police municipale de Liévin et donnent l'autorisation à ses agents d'intervenir et de verbaliser le cas échéant sur l'ensemble du site. Ce système permettra également d'identifier l'individu ou le groupe d'individus à l'origine de ces actes de malveillance.

Il est important de préciser que des panneaux de signalisation seront installés pour prévenir de la présence des caméras et que seul le site pourra être filmé suivant un périmètre donné. Ce sera transmis à la sous-préfecture au titre de la demande d'autorisation. En aucun cas, il ne sera possible de filmer la voie publique et le voisinage.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FLAMENT.

Nous allons avoir un centre de visionnage. Le Percot est géré par le syndicat de la Vallée de la Souchez qui associe la ville de Liévin et la ville d'Eleu-dit-Leauwette. Autant que ces images soient renvoyées dans notre centre de visionnage et que cela puisse permettre, lorsqu'il sera opérationnel, une intervention d'autant plus rapide de notre police municipale.

Je vous signale que l'investissement est réalisé en partie par l'association du Percot elle-même. Je vous incite d'ailleurs à y aller, c'est tout à fait remarquable. Chaque année, cela s'embellit. C'est un bel endroit de Liévin, d'Eleu et d'Avion puisqu'on est à la frontière des trois communes.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour la délibération suivante.

XIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31. Exonération exceptionnelle de loyers loge Le Faidherbe - Halle couverte

Mme BENEZIT.- Comme vous le savez tous, la situation sanitaire liée au Covid a exigé que les bars, les restaurants, ainsi que les brasseries restent fermés depuis le 30 octobre 2020 jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, Monsieur RUSSO, le gérant de la brasserie Le Faidherbe, a cessé son activité. Il est important en ces temps difficiles que la municipalité puisse le soutenir et l'aider dans ce passage à vide.

Il est donc proposé d'exonérer Monsieur RUSSO de quatre mois de loyers équivalents à la période du 1^{er} novembre 2020 au 28 février 2021 et de l'exonérer également sur la période courant du 1^{er} mars à la date de réouverture officielle des restaurants telle qu'elle sera décidée par les autorités gouvernementales, Monsieur RUSSO étant gérant de la brasserie Le Faidherbe et la Ville de Liévin étant son propriétaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Sommes-nous tous d'accord pour continuer d'aider ce commerçant ?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis la fermeture de leur établissement en date du 30 octobre 2020 et pour une durée indéterminée, les bars, les restaurants et brasseries ont fermé la porte de leur établissement suite à la pandémie de la Covid-19. Tous ces professionnels sont au bord du précipice.

La fermeture de la loge Le Faidherbe justifie la demande qui nous est présentée ce jour. Monsieur RUSSO ayant cessé son activité et la mairie étant propriétaire de la Halle couverte, nous nous devons de lui venir en aide. Nous voterons donc pour la gratuité de loyers de la loge Le Faidherbe située à la Halle couverte pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 28 février 2021 et ce, jusqu'à la réouverture officielle des restaurants.

Malheureusement, d'autres restaurateurs sont dans la même situation que Monsieur RUSSO et nous ne pouvons pas leur venir en aide pour le règlement de leurs loyers n'étant pas propriétaire des murs de leur établissement.

À l'instar de deux de nos communes voisines, ne pourrions-nous pas leur tendre la main et leur venir en aide ? Nous possédons deux marchés hebdomadaires. En leur accordant gracieusement une place, ils pourraient s'y installer et travailler un peu. Certes, ce ne serait pas pour eux les recettes des jours d'antan, mais cela permettrait qu'on ne les oublie pas, que leur trésorerie ne tombe pas dans le néant total. Cela leur permettrait de survivre un peu et d'avoir un lien social qu'ils n'ont plus depuis le mois d'octobre 2020, de revoir un peu de leur clientèle et peut-être de se faire connaître de ceux qui ne les connaissaient pas encore.

Se savoir soutenu, savoir que nous ne les oublions pas serait déjà un réconfort pour eux qui se sentent abandonnés, incompris et lâchés par notre gouvernement.

Chez nos voisins, cette action est un succès. Je suis persuadée qu'il en serait de même dans notre ville.

Les beaux jours reviennent petit à petit dans le ciel hivernal. Pourquoi ne serions-nous pas le soleil qui leur réchaufferait le cœur ? En période de crise sanitaire, soyons solidaires.

M. LE MAIRE.- Nous le sommes, Madame DELAPORTE. Nous avons toujours été aux côtés d'eux. À chaque fois qu'il y a eu une demande d'entrevue, un soutien ou un accompagnement à apporter, nous l'avons fait. Il faut savoir aussi que nous le faisons aux côtés de celles et ceux qui peuvent intervenir. Il y a des lois qui existent dans ce pays et nous n'avons pas le droit d'aider comme nous le voulons de la même manière en fonction des collectivités qui sont les nôtres. Nous le faisons en particulier au titre de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin où des aides ont été votées ; la Ville de Liévin en fait partie et je fais partie de cette majorité qui a voté ces aides en direction du monde des commerçants et des artisans.

J'ai nommé une personne, François BELQUIN, qui est en permanence à leurs côtés lorsqu'ils ont besoin de nous. À chaque fois qu'une aide peut leur être apportée, nous leur apportons.

Nous le faisons discrètement. J'ai plutôt cette méthode, je ne vais pas crier sur tous les toits que nous faisons ceci et cela. Je pense qu'il faut toujours avoir une forme de pudeur dans ces situations lorsqu'on est en difficulté. J'ai horreur qu'on exploite ces situations pour se faire de la publicité, pour faire parler de soi, pour se montrer plus grand que l'autre, etc. Nous le faisons, non pas d'une manière cachée, mais sans le crier sur tous les toits. Je sais que certains aiment crier sur tous les toits qu'ils font ceci ou cela. Bien souvent, on constate que ce n'est pas toujours suivi de tous les engagements qui ont été pris.

Nous le faisons, peut-être modestement, je crois que, dans ces situations, c'est toujours modeste. En tout cas, nous le faisons avec notre cœur parce que nous tenons à nos commerçants et artisans et, à chaque fois qu'ils ont besoin de nous, nous sommes à leurs côtés.

Mme DELAPORTE.- Quand je vous proposais de faire cela sur les marchés, ce n'était pas à grande échelle, je ne demandais pas d'installer cela sur le marché en faisant venir TF1, FR3. C'était modestement également. C'est simplement pour leur proposer autre chose. Plus on leur apportera d'aide et mieux ce sera.

M. LE MAIRE.- Madame DELAPORTE, s'ils en ont envie, ils savent très bien qu'ils peuvent le faire.

Madame DELARUYELLE et Madame BENEZIT suivent cela, elles sont allées les voir et leur ont dit que, à tout instant, la collectivité sera à leurs côtés s'ils ont envie de mener des opérations. Je ne vais pas les mener contraints et forcés. Il faut qu'il y ait une adhésion, une envie, etc.

Les formules peuvent être différentes d'une ville à une autre. Certaines villes ont choisi des dispositifs, d'autres ont choisi d'autres moyens d'intervention. Cela se respecte. Chacun a le droit d'intervenir à sa manière.

Je peux vous assurer que le contact existe.

De plus, j'ai de la chance, l'une est commerçante et l'autre est une ancienne commerçante. Elles connaissent ces gens-là parfaitement, elles vont les voir très souvent et je les en remercie. Vous avez raison, les commerçants ont ainsi le sentiment d'être soutenus. Rien n'est pire dans ces situations que de ne voir personne. Là, ils ne peuvent pas dire qu'ils ne voient personne.

Merci de votre contribution.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame NESPOLA, pour la délibération suivante.

32. Location de salles - Demande de remboursement

Mme NESPOLA.- Cette délibération porte sur les demandes de remboursement de location de salles.

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, des réservations de salles ont dû être annulées. Celles-ci n'ayant pu être reportées, il conviendrait de rembourser les acomptes et les soldes versés par les locataires.

Vous trouverez le détail dans le tableau de la délibération.

Les crédits sont inscrits au budget 2021 des locations de salles.

Monsieur le Maire souhaite donner un avis favorable à ces demandes.

M. LE MAIRE.- Merci, Roselyne.

Je pense que cela coule de source que de rembourser celles et ceux qui n'ont pas pu tenir leur événement.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BELKADI, pour la délibération suivante.

XIV. PERSONNEL

33. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal

M. BELKADI.- Cette délibération porte sur la prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal.

Un complément de rémunération est versé par la Commune à l'ensemble du personnel communal. Ce complément de rémunération versé par moitié en mai, le solde en novembre, est modulé en fonction d'un barème annexé à la présente délibération. Il pourrait être plafonné à 1 655 € net pour l'année 2021, hors cotisations de la retraite additionnelle de la fonction publique.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette prime au personnel communal ?

(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

XV. SUBVENTIONS

34. Demandes de subventions 2021

M. MICHALAK.- Il s'agit de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Je vous remercie pour votre contribution à ce Conseil municipal.

Nous nous retrouverons le 13 avril pour le vote du budget primitif 2021.
Je vous souhaite une bonne soirée. Continuez de faire attention à vous.

(La séance est levée à 20 heures 40.)